



JH/CD

Conseil Municipal

Séance du 30 janvier 2021

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme TURNEY CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme HENRIOT, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE-ROSE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JÉGO, M. LOMBARD, Mme MOIGNARD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. STUTZ, M. SETBON représenté par M. CHERON, Mme ADANUR représentée par M. DERVILLEZ, Mme CAMACHO représentée par Mme CHOISY, M. ESPARRAGA représenté par M. LEMOINE, M. FELLAH représenté par M. BELEK, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme EL ABIDI, M. CHKIF représenté par M. ALBOUY, Mme ZAIDI représentée par M. JÉGO

Secrétaire de séance : Mme GAGE

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 9 h 00 sous la présidence de M. James CHERON

Ordre du Jour

Nomination d'un Secrétaire de Séance	4
Remerciements.....	5
Délégation de pouvoirs.....	5
Adoption de procès-verbaux.....	10
D_01_2021 : Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices budgétaires 2013 et suivants.....	12
D_02_2021 : Vote du Rapport d'Orientations Budgétaires.....	14
D_03_2021 : Mise en Place d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR).....	16
D_04_2021 : Rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME).....	18
D_05_2021 : Modification du tableau des effectifs	20
D_06_2021 : Convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.....	26
D_07_2021 : Convention d'adhésion au socle commun de prestations assurées par le Centre de gestion de Seine-et-Marne.....	28
D_08_2021 : Renouvellement de la Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion.....	30
D_09_2021 : Convention d'innovation territoriale pour l'inclusion numérique avec le groupe Orange	31
D_10_2021 : Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer l'avenant n°1 au marché mfy-1928-2 (Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 2 Ecoles et établissements publics ville basse) relatif à l'entretien du parking communal	33
D_11_2021 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au marché mfy-1928-1 Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 1 Ecoles et établissements publics Ville haute relatif à l'entretien du centre de santé POM3	34
D_12_2021 : Partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la commune de NOISY-RUDIGNON.....	35
D_13_2021 : Dispositif « Chèque Champion »	36
D_14_2021 : Vide-Grenier « Univers de bébé » de Montereau dans le cadre du 6 ^{ème} salon de la Petite Enfance	38
D_15_2021 : Convention de partenariat entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse.....	38
D_16_2021 : Cession foncière à 3F Seine-et-Marne de la parcelle cadastrale AZ 354 située au 8 rue Victor Hugo à Montereau-Fault-Yonne	39
D_17_2021 : Signature d'un acte de publication de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrale AX 229, lieudit « les Prés Rebours »	45
D_18_2021 : Convention concernant la Cartographie interactive des Locaux d'Activités (CILA anciennement CIDO).....	47
D_19_2021 : Mesure d'exonération en faveur du tissu commercial et économique	48

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner l'un de ses membres à cette fonction.

- **Mme GAGÉ est nommé secrétaire de séance.**

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part des remerciements suivants :

- De la part de Madame Pénélope DELAPIERRE, Directrice et Médiatrice Familiale, de l'association *Médiateurs 77* pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2021
- De la part de M. André DUCELIER, Président de l'association « Les Amis du Conservatoire » pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2021

DELEGATIONS DE POUVOIRS

Dans le cadre de ses délégations de pouvoirs, Monsieur le Maire a été amené à signer les documents suivants :

- Signature le 3 septembre 2020 d'une convention de partenariat entre la commune de Montereau-Fault-Yonne et l'espace culturel du Bréau (Leclerc) pour la vente de billets du Concert Chimène Badi le samedi 24 octobre.
- Signature le 7 septembre 2020 d'un contrat de cession entre la commune de Montereau-Fault-Yonne et Les Lucioles pour l'artiste Chimène Badi pour le concert du 24 octobre à la Salle Rustic.

- Signature le 7 septembre 2020 d'une convention de partenariat entre la Commune de Montereau-Fault-Yonne et le l'Association Les Amis de la Collégiale pour un concert le 25 octobre 2020 à la Collégiale Notre-Dame et Saint-Loup.
- Signature le 10 septembre 2020 d'une convention de partenariat entre la Mairie de Montereau-Fault-Yonne et Sarl DAIRE dans le cadre de la manifestation la Fête de la Pomme du 26 septembre 2020.
- Signature le 11 septembre entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et l'association La Colline de Montreuil, représentée par Fred Soupa, d'une convention de partenariat dans le cadre du dispositif national « C'est Mon Patrimoine » pour un montant de 7.290 € subventionné par la DRAC-IDF à hauteur de 5.000€.
- Signature le 11 septembre 2020 entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et Thibaut Dapoigny d'une convention de partenariat pour l'exposition « Salon d'Automne » du 3 au 11 octobre 2020, pour un montant de 200€.
- Signature le 26 octobre 2020 d'un contrat de cession entre la commune de Montereau-Fault-Yonne et L'Orchestre Nationale d'Île de France pour le concert « Le feu sous la glace » du 27 mars 2021 au Centre Omnisport Jean Allasseur pour un montant de 13.500 € H.T.
- Signature le 30 octobre 2020 entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et l'Association Scènes en Seine représentée par Monsieur François Hourdequin d'une convention concernant la mise à disposition de créneaux au Prieuré-Saint-Martin pour l'année 2021.
- Signature le 2 novembre 2020 entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et l'Education Nationale représentée par Madame Caroline DOUINEAU d'une convention concernant le dispositif « Brin d'Impro » du 14 au 25 juin 2021 salle François Mitterrand.
- Signature le 30 octobre 2020 entre la ville de Montereau-Fault-Yonne et l'Association Scènes en Seine représentée par Monsieur François Hourdequin d'une convention concernant les interventions de Céline Harlingue-Lemaire dans les écoles sur le dispositif « Brin d'Impro » entre novembre 2020 et mai 2021.
- Signature le 20 novembre 2020 d'une convention de partenariat entre la Commune de Montereau-Fault-Yonne et le l'Association Scènes en Seine pour 4 représentations théâtrales de la pièce « Building » les 3, 4, 5 et 6 juin 2021.
- Signature le 3 décembre 2020 d'un contrat entre la Commune de Montereau-Fault-Yonne et l'Association Scènes en Seine pour 2 représentations théâtrales de la pièce « Après l'Amour » les 8 et 9 mai 2021.
- **Marché**
- Signature le 03 décembre 2020 du marché « Mise à disposition et services associés de Chèques Emploi Service Universel (tickets CESU) destinés aux agents de la Ville pour le paiement de prestations de services de garde d'enfant (0 à 3 ans) à domicile ou hors domicile » avec la société UP – Accord-cadre à bons de commande sans mini mais avec un maxi de 20 000 €HT annuel
- Signature le 08 décembre 2020 du marché « Fournitures des vêtements et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour les services techniques » avec la société WURTH France – Accord cadre à bons de commande sans mini mais avec un maxi de 29 000 €HT annuel

- **Avenants**

- Signature le 21 décembre 2020 de l'avenant n°1 du marché « **Aménagement paysager du parc de la Gramine – lot 1 Gros oeuvre** » avec la société **TERIDEAL-SEGEX** pour 23 544.75 €HT et le motif suivant :
*Suite à une erreur de conception du cahier des charges du maître d'œuvre, il a été nécessaire de procéder à des travaux complémentaires et également à des modifications de quantité, pour une meilleure adaptation du projet à la réalité du terrain, pour une plus-value de 11 664.75 €HT.
 Il a été également nécessaire de mettre à disposition du chantier, un agent de sécurité pour la surveillance du matériel, suite à des désordres urbains et des dégradations qui ont eu lieu sur le parc pendant les travaux, pour un montant de 11 880 €HT.*
- Signature le 21 décembre 2020 de l'avenant n°2 du marché « Aménagement paysager du parc de la Gramine – lot 2 Espaces verts » avec la société VIEUX CHAMPAGNE PAYSAGES pour 9 321 €HT et le motif suivant :
Suite aux différents terrassements, la nature du sol en place n'est plus adaptée à recevoir les futures plantations, il a donc été nécessaire de procéder à un complément de terre végétale.
- Signature le 21 décembre 2020 de l'avenant n°1 du marché « Fourniture et pose d'une aire de jeux PMR au parc de la Gramine » avec le groupement RECRE'ACTION & PROLUDIC pour 5 914.26 €HT et le motif suivant :
Pour une meilleure adaptation au terrain et aux espaces disponibles, il a été nécessaire de modifier un jeu et ses surfaces de sécurité.
- **Avenants de prolongation**
- Signature le 12 novembre 2020 de l'avenant du marché « Installation d'une patinoire tout public – 17x30m » avec la société SYNERGLACE pour le motif suivant :
L'installation de la patinoire prévue initialement en novembre 2020, ne peut avoir lieu, la situation sanitaire due à la crise du Covid ne le permettant pas. En accord avec le prestataire, il est convenu de reporter ces prestations pour la fin d'année 2021. Il convient donc de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 janvier 2022, afin de permettre d'exécuter les prestations de fin d'année 2021.

Avenant sans incidence financière sur le marché public.
- Signature le 20 novembre 2020 de l'avenant du marché « Animations festives de fin d'année 2019 & 2020 – lot 1 Repas de Noël » avec la société DEPREYTERE pour le motif suivant :
Les repas de Noël prévus initialement du 07 au 11 décembre 2020, ne pouvant avoir lieu, la situation sanitaire due à la crise du Covid ne le permettant pas. En accord avec le prestataire, il est convenu de reporter ces prestations au Noël 2021. Il convient donc de prolonger la durée de l'accord cadre d'un an, jusqu'au 16 octobre 2022, afin de permettre d'exécuter les prestations d'animations de fin d'année 2021.
Avenant sans incidence financière sur le marché public.
- Signature le 15 décembre 2020 de l'avenant du marché « Organisation de séjours 2020 pour les personnes de 60 ans et plus – lot4 la JORDANIE » avec la société ADORA VOYAGE pour le motif suivant :
Le voyage prévu initialement en octobre-novembre 2020, n'a pas pu avoir lieu, la situation sanitaire due à la crise du Covid-19 ne l'ayant pas permis. La situation sanitaire actuelle et la faible reprise des activités de tourisme ne permettent d'organiser le voyage en JORDANIE de façon certaine dans les prochains mois et avant la fin du marché soit le 04 mars 2021. Cela ne laisserait pas non plus, la possibilité aux participants d'échelonner et de planifier leur paiement sur plusieurs mois, comme il est coutume de le leur proposer.

Le prestataire propose de reporter le voyage en JORDANIE du 10 au 17 novembre 2021. Il convient donc de prolonger, en accord avec le prestataire, la durée de l'accord cadre jusqu'à la fin novembre 2021, sans aucune modification financière.

- **En application de l'Ordonnance du 1er avril 2020** visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, Monsieur le Maire a été amené à autoriser le lancement des marchés suivants, sans passer par une délibération :

- **Maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des monte-plats**

Date de lancement de la procédure : 11 mai 2020

Date de remise d'offre : 25 juin 2020

Marché à procédure adaptée – accord cadre mixte (forfaitaire pour la maintenance préventive et à bons de commande, sans mini mais un maxi de 40 000 €HT annuel, pour la maintenance corrective)

Durée : 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, puis renouvelable 2 fois du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Attribution par le pouvoir adjudicateur après avis des membres de la CAO le 24 novembre 2020**

Lot 1 maintenance des ascenseurs et élévateurs :

- ✓ A2A pour 8 600 €HT de maintenance préventive (prix global et forfaitaire annuel) 20 000 €HT maxi annuel de maintenance corrective (accord cadre à bons de commande)

Lot 2 maintenance des portes automatiques et des monte-plats :

- ✓ ALMA pour 700 €HT de maintenance préventive (prix global et forfaitaire annuel) 20 000 €HT maxi annuel de maintenance corrective accord cadre à bons de commande)

Signature et notification le 17 décembre 2020

- *05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (appartement, cave, stationnements) situé 4, rue Etienne Dolet cadastré section AX 22, AX 198 (lots 9, 19, 39, 40) propriété de Mme BRUNELLE Florie vendu au prix total de 147 000 € (Cent quarante sept mille euros)*
- *05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (maison à usage d'habitation) situé 3, Impasse de la Levrette cadastré section AV 421 propriété des Consorts JORRE DE SAINT JORRE – Associations diocésaine de Meaux et Sens vendu au prix total de 111 400 € (Cent onze mille quatre cents euros)*
- *05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (1 appartement) situé 1, rue Pierre de Montereau/19, rue des Fossés cadastré section AV 428, AV 429 (lot 5) propriété de Mme LAMBERT Angélique vendu au prix total de 78 000 € (Soixante dix huit mille euros)*
- *05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 24, rue des Dames cadastré section AV 225 propriété des Consorts REDON vendu au prix total de 165 000 € (Cent soixante cinq mille euros)*
- *05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 1, Chemin des Montégases cadastré section AT 150 propriété de M. et Mme YESILOZ Mustafa vendu au prix total de 240 000 € (Deux cent quarante mille euros)*

- 05/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (commerce et habitation) situé 6, rue Couverte cadastré section AP 200 propriété de M. et Mme DUPAS Franck vendu au prix total de 256 000 € (Deux cent cinquante six mille euros)
- 10/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (appartement) situé 7 à 11 rue du Dr Arthur Petit cadastré section AP 279, AP 280 (lot3) propriété de la SCI APM représentée par M. Gabriel FRANC vendu au prix total de 55 000 € (Cinquante cinq mille euros)
- 10/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le terrain situé 3, rue des Montégases cadastré section AT 4p (parcelle en cours de division) propriété de M. et Mme GOUAGOUT Philippe vendu au prix total de 35 000 € (Trente cinq mille euros)
- 10/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (appartement, parking extérieur) situé 33 bis, rue Léo Lagrange cadastré section AW 113, AW 144 (lots 1, 11) propriété de M. CELIK Erdal vendu au prix total de 159 400 € (Cent cinquante neuf mille quatre cents euros)
- 10/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 59, Av. du Général de Gaulle cadastré section AX 100p propriété de M. BAUDRY Michel vendu au prix total de 285 000 € (Deux cent quatre vingt cinq mille euros)
- 20/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (2 appartements) situé 15, rue Couverte cadastré section AP 189 (lots 4, 5) propriété de M. PIERNOT François vendu au prix total de 104 600 € (Cent quatre mille six cents euros)
- 20/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 8, Port des Gravieres cadastré section AP 327p (lot 2), AP 328p (lots 3 et 4), AP 329 (passage commun) propriété de la SAS Les Constructions Nouvelles représentée par M. JORGE DA CUNHA Moises vendu au prix total de 154 000 € (Cent cinquante quatre mille euros)
- 20/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (maison + chalet) situé 17, Avenue de Surville cadastré section AS 133 propriété de M. et Mme VAN ESPEN Jean-Marc vendu au prix total de 175 000 € (Cent soixante quinze mille euros)
- 25/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (terrain de 4 367 m² et bâtiments désaffectés) situé 1 bis, rue Victor Hugo cadastré section AY 184p propriété du Centre Hospitalier du Sud Seine et Marne vendu au prix total de 2 625 000 € (Deux millions six cent vingt cinq mille euros)
- 25/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 9, rue Basse St Maurice cadastré section AR 158 propriété de M. LECHAUGUETTE Eric vendu au prix total de 115 000 € (Cent quinze mille euros)
- 25/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (commerce vide + appartements) situé 15, rue de la Poterie cadastré section AP 14 propriété de la SCI RODY représentée par M. OZDEMIR Delil vendu au prix total de 178 000 € (Cent soixante dix huit mille euros)
- 26/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 2, 4 rue Edmond Fortin cadastré section AZ 127, AZ 128, AZ 129, AZ 411 (lots 39, 84) propriété de M. et Mme BOUDON Gérard vendu au prix total de 200 000 € (Deux cent mille euros)
- 26/11/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (appartement et garages) situé 45, rue de Champ Mort cadastré section AL 638, AL 703 (lots 2,7,8) propriété de

M. ANDRAUD Loïc et Mme JORET Sandra vendu au prix total de 160 000 € (Cent soixante mille euros)

- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 1, rue des Pressoirs cadastré section AP 598, AP 600 (droit à la cour commune) propriété de M. et Mme BEGAT Vincent vendu au prix total de 112 000 € (Cent douze mille euros)

21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (maison à usage d'habitation) situé 26, rue Port des Fossés cadastré section AV 645 propriété de M. CANDIOTTI Roger vendu au prix total de 164 000 € (Cent soixante quatre mille euros)

- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien à usage de jardin situé lieudit « Les Rougeaux » cadastré section AK 45 propriété de Mme CRETTE Jocelyne vendu au prix total de 13 000 € (Treize mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation et commerce) situé 3, rue Emile Lefebvre cadastré section AP 681 propriété de la SCI MASANI vendu au prix total de 210 000 € (Deux cent dix mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (appartement) situé 69, rue Jean Jaurès cadastré section AZ 341(cour commun), AZ 342 (lot 2) propriété de M. et Mme CASACA Vincent vendu au prix total de 65 000 € (Soixante cinq mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 3, Quai d'Yonne cadastré section AP 85 propriété des Consorts MURITH vendu au prix total de 247 000 € (Deux cent quarante sept mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (commerce + habitation) situé 77, rue Jean Jaurès cadastré section AZ 157, AZ 164 propriété des Consorts HUGBART vendu au prix total de 135 000 € (Cent trente cinq mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (immeubles d'habitation) situé 43 et 45, rue Léo Lagrange cadastré section AY 371, AY 372 propriété des Consorts CHAFFAUX-SIMONIN vendu au prix total de 285 000 € (Deux cent quatre vingt cinq mille euros)
- 21/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 6, rue de Paredes cadastré section AH 322 propriété de Mme SADOUN Akila vendu au prix total de 174 000 € (Cent soixante quatorze mille euros)
- 24/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (maison à usage d'habitation) situé 16, rue Léo Lagrange cadastré section AZ 32 propriété des Consorts PEROT vendu au prix total de 238 500 € (Deux cent trente huit mille cinq cent euros)
- 24/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier situé 16 et 16 bis, rue des Arches cadastré section AZ 213 propriété de M. et Mme Claude BOURSEAU vendu au prix total de 419 000 € (Quatre cent dix neuf mille euros)
- 24/12/2020 : Décision de renonciation à préempter le bien immobilier (habitation) situé 16, rue du Carré St Jacques cadastré section AV 379 propriété des Consorts DALIBON vendu au prix total de 250 000 € (Deux cent cinquante mille euros)
- Par courriel en date du 22 décembre 2020, le SIRMOTOM informe la ville avoir procédé à une modification de ses statuts afin d'acter la suppression de la commune de Saint-Ange-le-Vieil du collège des collectivités adhérentes

- Par courriel en date du 22 décembre 2020, le SIRMOTOM informe la ville avoir procédé à une modification du règlement intérieur des déchetteries afin de délimiter l'apport des pneus par les particuliers à raison de 12 maximum par an, et d'ajouter à la demande du délégataire un panneau d'affichage relatif au plan de circulation et des consignes de sécurité sur le site.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance suivante :

- Le 02 décembre 2020

Le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal.

M. le Maire. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour, bienvenue pour cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Je vous remercie de vous être mobilisés avec un léger décalage par rapport à la date initialement prévue à notre calendrier, mais le couvre-feu est fixé 18 H 00. Même si les réunions institutionnelles ont droit à une forme de dérogation, il m'a semblé que ce n'était pas forcément un bon signe de montrer à nos concitoyens que des règles s'appliquaient à tous sauf à nous. C'est pourquoi les réunions de Commission de la semaine dernière et la réunion de notre Conseil municipal se tiennent dans des horaires où la mobilité est permise à tous. Je vous remercie donc de cette mobilisation un peu décalée sur un samedi matin. On comprend évidemment les quelques absences dues à ce décalage de calendrier.

Je voudrais faire deux points d'information sans débat, mais qui sont importants au regard de la situation actuelle.

Un point d'information sur des questions de santé, évidemment au regard de la crise de la COVID-19. Selon les statistiques qui nous sont transmises de façon hebdomadaire par l'Agence Régionale de Santé, le dernier taux d'incidence (le nombre de cas pour 100 000 habitants qui est lisible quel que soit le nombre d'habitants de chacune des communes) communiqué est de 104 à Montereau, c'est-à-dire 104 cas pour 100 000 habitants, alors que d'autres communes connaissent des taux plus importants, par exemple à 230, dans des communes de strates comparables en Seine-et-Marne.

Evidemment, ce taux n'est pas satisfaisant. Ceci dit, il reste un des plus faibles de Seine-et-Marne et est bien inférieur par exemple à des communes qui sont parfois citées en exemple ici à Montereau, comme la commune de Meaux. Evidemment, au fond, aucune comparaison n'est totalement pertinente.

Comme tous les territoires nous observons un pic de ces taux d'incidence à la mi-décembre, qui a diminué début janvier, puis une légère progression est constatée depuis la mi-janvier sans que nous ayons à ce jour atteint le niveau de taux d'incidence de décembre 2020. Nous en sommes encore à des taux inférieurs.

Malgré l'inquiétude évidente, cela démontre peut-être pour Montereau une certaine discipline de nos concitoyens dans le port du masque et le respect des gestes barrières.

Nous saluons l'arrivée d'Audrey Sainte Rose, en lui souhaitant cette fois pour qu'elle l'entende un joyeux anniversaire avec quelques heures d'avance !

(Arrivée de Mme Sainte Rose)...

J'avais demandé dès le mois d'août 2020 et à plusieurs reprises que le port du masque soit étendu à tous les secteurs de la Ville, y compris à la Zone Industrielle et à ses trottoirs. Cette initiative a finalement été acceptée par le Préfet et même étendue à tout le département.

Je réaffirme évidemment la vigilance que nous devons tous avoir et relayer auprès des habitants de notre commune. Nous devons, en tant qu'élus, être particulièrement exemplaires. Il faut respecter les gestes barrières, conserver des distanciations sociales, éviter en responsabilité tout rassemblement inopportun et injustifié.

Le jeudi 7 janvier 2021, l'ARS a annoncé que Montereau était retenue pour l'installation d'un Centre de vaccination, suite à une demande que j'avais exprimée par courrier en date du 4 janvier.

L'ouverture de ce Centre de vaccination a pu être effective le 18 janvier 2021, au premier jour de la campagne nationale de vaccination, ceci grâce à une mobilisation d'un certain nombre d'acteurs que je veux saluer : les médecins, les infirmiers, les pompiers, les agents de l'Etat, de l'ARS, des services municipaux et les bénévoles de TEAM (la Toile d'Entraide et d'Action à Montereau). Je tiens à les remercier tous. Les services techniques pour la mise en place logistique à la Salle Rustic, les agents administratifs et des praticiens du Centre de santé municipal (POM 3) pour leur mobilisation permanente.

Au cours d'une semaine de préparation, tout a été mis en œuvre pour ouvrir le Centre de vaccination dans les délais et dans les meilleures conditions, tant au niveau de la logistique que des moyens humains. Les outils mis à disposition pour la prise de rendez-vous choisis par l'ARS, la plateforme Doctolib et complétée par une ligne téléphonique municipale dédiée, ont été énormément sollicités dès le jeudi 14 janvier et ont été saturés dans les 48 heures. La campagne de vaccination des professionnels de santé a quant à elle débutée le 5 janvier 2021, c'est-à-dire bien avant d'autres communes, qui pourtant ont été citées parfois comme ayant démarré avant nous.

A ce jour, les services de l'Etat ont stoppé la prise des rendez-vous. Les plannings sont complets et près de 400 personnes sont sur une liste d'attente. Le Centre de vaccination est ouvert du lundi au vendredi de 14 H 00 à 17 H 00.

Il est possible de vacciner 240 personnes issues des territoires de Montereau et autour de Montereau...

(Arrivée de M. Douret)...

... ce qui correspond au nombre de doses maximum que l'ARS nous attribue. Cette dotation est bloquée pendant quatre semaines, c'est-à-dire jusqu'au 12 février.

A l'issue, nous espérons évidemment pouvoir élargir les horaires, voire les jours d'ouverture, par exemple le samedi, sous réserve naturellement d'un approvisionnement suffisant en vaccins, notamment pour additionner les premières injections, que nous souhaitons pouvoir continuer, avec les secondes injections des primo vaccinés pour respecter les délais entre la première et la seconde injection.

Les équipes ont à gérer des informations quotidiennes, qui concernent la gestion des vaccins, ce qui complexifie le fonctionnement. Je rappelle que Montereau comme toutes les villes gère un dispositif pour le compte de l'Etat. C'est l'Etat qui gère cette campagne de vaccination. Ce qui démontre une nouvelle fois que les communes, et donc Montereau, sont les interlocuteurs privilégiés de nos concitoyens et traduisent concrètement sur le terrain les politiques décidées par l'Etat.

Le public concerné pour le moment se limite aux personnes de 75 ans et plus et aux personnes prioritaires, c'est-à-dire sur prescription médicale de leur médecin.

Concernant enfin le Centre de dépistage, grâce au soutien financier du Conseil régional d'Ile-de-France, toutes les personnes qui souhaitent se faire dépister peuvent se rendre du mercredi au samedi de 9 H 00 à 17 H 00 à l'Unité mobile de dépistage, installée sur le parking Rustic, juste à côté du Centre de vaccination, afin de bénéficier de tests PCR gratuits pour tous, soit sur rendez-vous pour avoir un horaire assuré, soit sans rendez-vous avec le risque d'attendre si plusieurs personnes sont devant vous.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance pour faire un point d'information sur la situation COVID et surtout sur les dispositifs mis en place par notre collectivité, tant en termes de dépistage que de vaccination.

Second point d'information, qui va vous être communiqué par Haris Mebarki, sur la mise en place de l'application "Montereau +".

M. Mebarki. - Bonjour à tous. Nous voulons faire de Montereau, une ville connectée, intelligente et créative !

Dans la poursuite des dispositifs promouvant la participation citoyenne, l'engagement des Monterelais dans le développement de notre Ville, et les nouvelles formes de communication plus directes, la mise en place de la nouvelle application "Montereau +" démontre notre volonté d'offrir les services nécessaires pour la bonne information de l'ensemble de nos administrés.

Conçue en un temps record, je tiens à remercier les agents municipaux qui se sont fortement mobilisés pour que ce dispositif soit une réussite au moment même où nous vivons une période de crise nous obligeant à développer la transmission rapide des informations aux Monterelais et à leur offrir un lien encore plus direct avec la Ville.

Cette application permet d'offrir une autre forme de mise en relation avec les services municipaux, de dématérialiser les démarches administratives, de transmettre des notifications et toutes les informations actualisées nécessaires pour améliorer leur quotidien. Elle permet aussi aux commerçants de bénéficier d'une nouvelle forme de vente de leurs produits, en ligne, certains développant même la livraison pour leurs clients.

Cette application est gratuite et facilement téléchargeable sans inscription. Chaque Monterelais devient un acteur quotidien de la vie municipale et peut ainsi faire remonter des dysfonctionnements repérés que les services municipaux traiteront directement ou transmettront aux organismes partenaires.

Ce nouvel outil a été rendu possible grâce à la participation financière de la Caisse des Dépôts, de Valérie Péresse, et de la Région Ile-de-France, de Patrick Septiers et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. La Municipalité les en remercie.

Grâce à "Montereau +", les Monterelais peuvent "prendre leur ville en main" pour faire de Montereau une ville moderne, résiliente et inclusive où il fait bon vivre. A ce jour, près de 800 personnes ont téléchargé l'application permettant d'affiner l'outil grâce à leurs retours, et une campagne de communication va prochainement débiter pour faire connaître encore plus fortement ce nouveau service aux Monterelais.

La Municipalité poursuit le développement des nouveaux usages numériques comme par exemple : les classes informatiques, l'école du web, la Digitale Académie pour l'éducation et la formation, la plateforme "Jobijoba", les cyber-bases pour l'accès à l'emploi, les points d'accès Internet dans les médiathèques, la Micro Folie, "Nomad play" pour l'accès à la culture, la place de marché numérique pour les commerces de

proximité... Montereau est d'ailleurs récompensée pour ces efforts en devenant lauréate du label @@@ attribué par les "Inter-connectés" et la fédération "Villes Internet".

Je vous remercie.

M. le Maire. - Merci Monsieur Mebarki pour ce point d'information et surtout pour le travail que vous avez réalisé de façon intense depuis quelques mois pour parvenir à ce résultat rapidement. Merci au service Communication, qui vous a accompagné sur ce sujet.

N° D_01_2021 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les exercices budgétaires 2013 et suivants

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**
- Vu le **Code des Juridictions Financières** et notamment son article R.243-13

La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montereau-Fault-Yonne pour les exercices 2013 et suivants.

Le contrôle a été engagé par lettre du 6 septembre 2018.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La relation avec la Communautés de Communes du Pays de Montereau
- La qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes
- La situation financière
- La gestion des ressources humaines
- Le festival de Montereau

A l'issue des opérations de contrôle, l'entretien prévu par l'article L.243-1 al.1 du Code des juridictions financières a eu lieu le 13 juillet 2019 entre le Maire et les agents de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France en charge du contrôle.

Lors de sa séance du 3 octobre 2019, la Chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressées à la Commune le 9 mars 2020.

Par courrier en date du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire a transmis à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France un document en réponse aux observations formulées dans le rapport provisoire.

Après avoir pris acte de ces réponses, la Chambre a arrêté ses observations sous leur forme définitive. Elles ont été délibérées le 05 octobre 2020 et ont fait l'objet d'un rapport adressé à la Commune le 29 octobre 2020.

Par courrier en date du 26 novembre 2020, la Commune a formulé des réponses particulières au rapport d'observations définitives à ce rapport.

Le rapport d'observations définitives ainsi que la réponse de la Commune ont été notifiés à cette dernière par courrier en date du 9 décembre 2020.

En application de l'article R.243-13 du Code des juridictions financières, il appartient au Maire de communiquer le rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion pour y être débattu.

Aussi, il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France concernant la gestion de la Commune pour les exercices 2013 et suivants ainsi que de la réponse de la commune et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. Lemoine. - Chers collègues, bonjour.

La Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Montereau pour les exercices 2013 et suivants.

Vous avez pu prendre connaissance du rapport définitif. Je veux simplement, en guise de présentation extrêmement sommaire, rappeler les quelques éléments de synthèse suivants :

- La CRC considère que la situation financière de la commune de Montereau est saine, tant au regard de sa gestion globale que des ratios financiers habituels.
- Il est souligné que l'endettement est maîtrisé et que la commune bénéficie d'une marge d'optimisation de sa capacité d'endettement.
- Une attention particulière a été apportée sur les Ressources Humaines dont les choix managériaux n'ont pas semblé optimum sur la période considérée avec pour conséquence un certain nombre de défaillances et d'irrégularités, qui ont été résorbées par des décisions actées par notre assemblée depuis juillet 2020. Je cite à titre d'exemple la mise en conformité du temps annuel de travail des fonctionnaires réglementairement fixé, pour un temps complet à 1 607 heures.
- La gestion du Festival Montereau Confluence a également fait l'objet d'une attention particulière, la CRC relevant là aussi des défaillances en matière d'organisation administrative et financière et un risque juridique et financier pour la commune. Ce sujet est désormais sans objet.
- La CRC a également noté la pleine conformité des processus internes liés aux marchés publics.

La CRC relativise le niveau élevé des taux d'impositions locaux car venant compenser des bases, qui elles sont faibles, relevant ainsi un impôt à payer pour les contribuables, qui est comparable aux contribuables de villes de strates similaires à territoire équivalent.

Voilà en quelques mots résumés les points saillants d'un rapport, dont je ne doute pas que vous avez pris connaissance dans son entièreté.

M. le Maire. - Merci Monsieur Lemoine. Y-a-t-il des questions, des observations ou des commentaires supplémentaires ?

Il n'y a pas de prise de parole sur ce rapport de la CRC. Nous prenons acte qu'il vous a été communiqué et que nous avons pu en débattre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : Prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Cour régionale des comptes pour les exercices 2013 et suivants, joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Prend acte de la tenue du débat portant sur ce rapport.

N° D_02_2021 – Vote du Rapport d'Orientations Budgétaires

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

En application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. Lemoine. - Depuis cet automne, l'ensemble des élus titulaires d'une délégation du Maire et les services municipaux travaillent aux orientations budgétaires et je veux les remercier tous et chacun pour leur implication dans un exercice bien complexe alors que notre pays et donc notre commune traverse une période d'incertitude absolue.

Là aussi, vous avez eu communication d'une note relativement exhaustive, dont je vais simplement relever quelques points saillants :

- La situation de crise sanitaire, économique et sociale à laquelle nous faisons face s'impose naturellement à notre réflexion pour envisager des orientations et donc un budget qui devront à la fois répondre à l'urgence et à l'imprévu de ces crises, permettre la continuité du service public parfois particulièrement sollicité au regard de ces mêmes crises, et enfin mettre en œuvre tout de même le projet de mandature qui a été validé par les électeurs.
- Conformément à nos engagements de campagne et pour préserver le pouvoir d'achat des habitants de la commune, la Majorité acte le principe de ne pas augmenter les taux municipaux de la fiscalité locale, ce qui conduira à une 13^{ème} année consécutive de stabilité de ces taux.
- Dans ce contexte, la Majorité souhaite confirmer son engagement de sobriété en matière de dépenses de fonctionnement, basé sur une rationalisation des moyens permettant de garantir la pérennité des services.
- Le principal poste de dépenses en matière de fonctionnement est constitué par les dépenses de personnel et fait l'objet de toute notre attention. Nous envisageons une maîtrise complète fondée sur une modernisation de l'organisation interne et un meilleur recours aux divers dispositifs d'accompagnement au financement des emplois, ceci permettant d'envisager une stabilité de la masse salariale à la hausse de 0,53 %.

- Une attention toute particulière est portée pour que les services existants et des nouveaux services permettent de répondre aux priorités municipales et à la crise ; je veux citer par exemple la mise en place des "Clubs langages" dans les écoles, le développement du "Carrefour de la Réussite" pour accompagner les jeunes dans la formation et l'emploi, la création des petits déjeuners à 1 € dans les écoles municipales ainsi que le plafonnement à 1 € des repas portés à domicile pour les adhérents du "Bel Age" à compter de la rentrée de septembre prochain.
- La Majorité propose un investissement à un niveau particulièrement exceptionnel de 19 M€ en 2021 permettant à la fois de mettre en œuvre le projet de mandature et de soutenir l'activité économique en cette période de relance plus que nécessaire. Au-delà des questions traditionnelles d'entretien du patrimoine, d'entretien et de renouvellement des matériels, ces investissements seront en particulier consacrés à la poursuite du chantier du Grand Théâtre, aux travaux d'aménagement de l'ancienne trésorerie pour y installer notamment un Centre de santé, à la fin de la restructuration du parc de la Gramine ou encore aux travaux d'agrandissement de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie.

Voilà quelques axes majeurs et quelques illustrations concrètes des Orientations Budgétaires, que je vous propose et qui marquent un budget à la fois amortisseur et correcteur des crises que nous traversons et offensifs pour apporter des solutions aux besoins structurels de nos concitoyens.

M. le Maire. - Merci Monsieur Lemoine pour cette présentation. Y-a-t-il des demandes de parole. Monsieur Jégo.

M. Jégo. - Merci pour la présentation de ce rapport. Il est vrai que nous avons eu l'occasion de regretter qu'en Commission nous n'ayons pas eu les documents. Cela aurait peut-être été un débat moins formel et plus rationnel. Malheureusement, il n'y avait ni rapport ni aucune orientation. La Majorité met en œuvre son projet selon des modalités qui lui appartiennent. Au fond, c'est bien légitime. Nous aurons des remarques à faire sur le budget car les orientations budgétaires ne sont qu'un pré-débat. Le débat important sera le débat budgétaire.

Je profite d'avoir la parole pour dire deux choses suite aux informations que vous nous avez données tout à l'heure. J'ai bien noté que le port du masque était obligatoire, y compris sur les trottoirs de la Zone Industrielle et que vous étiez attentifs aux photographies reprises sur les réseaux sociaux.

J'ai bien noté aussi que les rassemblements inopportuns n'étaient pas bienvenus. Je pense qu'ils ne sont pas bienvenus y compris dans l'enceinte du Centre de loisirs et y compris autour d'une raclette. Je pense que c'est bien de rappeler aussi aux agents communaux, qui ont la chance de bénéficier de logements de fonction, qu'ils doivent être les premiers à respecter les consignes et ne pas organiser des activités festives. Si ce que je vous dis vous interpelle, vous pourrez vous retourner vers les services de la Police nationale, qui ont fait un contrôle cette nuit à ce sujet.

Quant à l'application, je vous félicite de sa mise en place ainsi que M. Mebarki de son travail. Il y a encore du progrès à faire. Je viens de taper "Achat de livres" sur la partie commerce et on me propose des coussins décorés. Je pense qu'il y a encore quelques précisions à apporter. En tout cas, cela va dans le bon sens.

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il d'autres prises de parole, peut-être en lien avec les orientations budgétaires ? Sinon on peut parler de la pluie et du beau temps. Surtout de la pluie en ce moment. Non. Je n'en vois pas. Concernant la communication des documents en Commission, Monsieur Jégo, j'essaie de prendre exemple sur ce que vous avez fait pendant des années. Lorsque vous étiez Maire aucune information n'était communiquée. Nous avons repris puisque, Monsieur l'ancien adjoint aux Finances s'est exprimé de la même sorte et a remonté la même chose lors de la réunion de Commission, je me suis dit que peut-être

nous avons fait une erreur. En fait, nous avons observé que lors des décennies passées pour les orientations budgétaires aucun document n'était communiqué en Commission, ce qui n'est pas illogique puisque le rapport tel que débattu en Conseil municipal doit pouvoir aussi intégrer les orientations qui peuvent être remontées par la minorité quand elle souhaite participer de façon constructive au débat.

Je note d'ailleurs que les mêmes personnes qui se plaignent de ne pas avoir de documents en Commission ne communiquent aucun document pour les Commissions des assemblées qu'elles président. Je pense par exemple à la Communauté de communes. Les conseillers communautaires se déplacent à des réunions de Commission de la Communauté de communes avec un ordre du jour sans jamais aucun document. D'ailleurs, si les informations que j'ai sont bonnes, je crois que ce sera corrigé pour les prochaines séances. Ce sera avec beaucoup de plaisir.

Je note que l'opposition n'a aucun commentaire sur les orientations budgétaires proposées par la majorité ni aucune proposition en matière d'orientations budgétaires.

J'espère que nous pourrons avoir un réel débat à l'occasion de la présentation du Budget. Nous rentrerons dans le dur du sujet sur ce que l'on fait. En tout cas, je comprends que vous avez noté la cohérence de ces orientations budgétaires avec ce qui était notre projet de mandature et ceci au moins est appréciable. Nous prenons acte de la communication de ce rapport et du débat qui a pu suivre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- **Prend acte** de la communication du rapport débat d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.
- **Prend acte** de la tenue du débat portant sur ce rapport

N° D_03_2021 – Mise en place d'un Contrat d'Aménagement Régional (CAR)

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Dans le cadre du développement de son action pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants et des services qui sont mis à leur disposition, la Ville de Montereau a souhaité mettre en place avec la Région un Contrat d'Aménagement Régional (CAR), un dispositif régional qui accompagne financièrement les projets structurants des collectivités.

La commune a identifié les trois projets d'envergure suivants :

- **Aménagement du Parvis de la Collégiale notre Dame et Saint Loup**

Le parvis « Jean Paul II » revêtu d'un enrobé simple, suite à son affaissement en 2012, doit être réaménagé pour mettre en valeur l'édifice et son histoire d'une part, rehausser la qualité de vie en centre-ville d'autre part.

L'idée est de créer un ensemble harmonieux à la fois noble et chaleureux où les matériaux et les plantes mettent en valeur la Collégiale par un aménagement paysager de l'espace, mais aussi par une meilleure utilisation de la place (multiplication des usages pour des « manifestations ponctuelles »).

- **Création d'un centre municipal de Santé dans les locaux de l'ancienne Trésorerie Principale**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a classé notre commune comme territoire prioritaire pour l'implantation de structures à vocation médicale. Ce centre municipal de santé répondra à la difficulté d'accès aux soins que rencontrent de plus en plus de Monterelais. Le choix des locaux de l'ancienne trésorerie principale est des plus judicieux de par sa situation géographique centrale en ville basse et des possibilités offertes par les divers volumes disponibles. Le bâtiment accueillera par ailleurs le poste de Police Municipale et le Centre Superviseur Urbain.

- **Aménagement des locaux Place EYMARD DUVERNAY**

Dans ces locaux acquis en 2020 par la commune, il est prévu de réaliser :

- Un pôle entrepreneurial au 1^{er} étage : espaces coworkings, fablab, espace télétravail, bureaux pour des créateurs d'entreprises...
- Deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée

Dans le cadre de la délibération n° D_30_2020 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences, le Maire saisira la Région pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Il convient au Conseil municipal de prendre acte de la sollicitation par le Maire de la Région dans le cadre de la mise en place d'un CAR dans le cadre des orientations précitées.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. Jégo. - C'est donc 500 000 € répartis sur trois projets si j'ai bien compris la demande de subvention. Naturellement, la recherche de subvention est toujours bienvenue.

Je veux vous redire, Monsieur le Maire, que vous n'êtes pas obligé de faire ce que vous avez fait en répondant tout à l'heure, en expliquant que l'opposition n'aurait pas de projet d'orientations budgétaires. Ce n'est pas très respectueux ni courtois vis-à-vis de ceux, et en l'occurrence de moi-même, qui ont géré cette ville pendant 22 ans. Nous avons des orientations. Nous prenons acte de ce qu'est la réalité politique d'aujourd'hui.

Si vous souhaitez que nous passions des heures à faire des contre-propositions, qui de toute façon ne seront pas acceptées par la Majorité, ce sont vraiment des débats vains. Je trouve que ce n'est pas à la hauteur de ce que vous aspirez être que d'envoyer ce genre de tacles. Je tiens à vous le dire. Je n'étais en rien agressif sur vos orientations budgétaires, en rien critique. J'ai effectivement souligné que c'était cohérent sur ce sujet. Je pense que si vous pouviez éviter ce genre de choses, on s'en porterait mieux.

Quant aux réalités, inspirez-vous de ce qui se passe de mieux en matière de démocratie et pas de ce qui peut se passer de moins correct. Si à la Communauté de communes il n'y a pas les documents de travail dans les Commissions, faites-en sorte qu'il y ait les documents de travail dans les Commissions en Mairie. Ce sera cela le changement ! Si c'est une amélioration par rapport à l'époque où j'étais Maire, je veux bien en accepter l'augure. Je pense qu'il faut essayer de faire des progrès et ne pas faire ce petit jeu de chat et de la souris, qui est épuisant, fatigant et insupportable pour les habitants, en particulier dans cette période.

Je reste sur le sujet de la délibération pour ne pas me prendre un tacle en disant que j'ai parlé de la pluie et du beau temps, pour vous dire que nous sommes d'accord avec cette demande de subvention. Nous ne doutons pas que la Région nous apportera cette subvention de 500 000 €, qui sera répartie sur les trois projets et que nous nous en réjouissons le jour où cela sera fait.

M. le Maire. - Merci, Monsieur Jégo. Effectivement, nous essayons d'améliorer la situation et si vous avez lu le rapport de la CRC, beaucoup de réponses ont été apportées dans le courant de l'année 2020 sur un certain nombre de "défaillances". Je ne veux pas que le mot soit mal pris, qui avaient été relevées sur les années antérieures. Oui, nous essayons d'améliorer la situation.

Puisque vous nous indiquez qu'il faudrait que nous soyons à la hauteur, nous essayons de l'être, et deux fois à la hauteur de ce que vous évoquez puisque dans le cadre de ce CAR, tel qu'il est indiqué dans les documents, que vous relirez certainement, il ne s'agit pas d'aller chercher 500 000 € de subvention, mais bien 1 M€ de subvention répartie sur ces trois projets, parce que nous voyons les choses en plus grand pour les Monterelais ici à Montereau.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, PREND ACTE

- Des orientations définies dans le cadre de la sollicitation par Monsieur le Maire de la mise en œuvre d'un contrat d'aménagement régional avec la Région Ile de France

N° D_04_2021 – Rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME)

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Conformément à la législation en vigueur, il est communiqué au Conseil Municipal les rapports d'activités 2019 des établissements publics de coopération Intercommunale.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci. Il s'agit d'une délibération classique. Y-a-t-il des interrogations ?

M. Jégo. - Je veux souligner la qualité de ce rapport et du travail effectué par ce Syndicat depuis de nombreuses années au service des transports en commun à Montereau. Nous sommes une ville exemplaire en Ile-de-France de ce point de vue-là. Il y a eu un travail considérable pour faire en sorte que les Monterelais, et au regard de la géographie et de la sociologie de notre ville, les transports en commun sont particulièrement importants, soient transportés dans de bonnes conditions et que le transport à la demande se développe. Nous avons été une ville en pointe sur ces sujets.

Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier celui qui a été le Président de ce Syndicat pendant de nombreuses années et dont je salue le bilan, en l'occurrence Jean-Marie Albouy.

Si vous le permettez, je n'avais pas ouvert le débat sur la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez parlé de "défaillances", l'expérience que j'ai de la vie politique fait que tous les rapports des Chambres Régionales des Comptes relèvent des défaillances. C'est tout à fait légitime. Celles qui sont relevées dans celui-là sont particulièrement vénielles. Elles mettent naturellement en cause le Maire. Je prends ma part de responsabilité. A mes côtés, elles mettent en cause les adjoints en charge du personnel dans les années précédentes, qui devraient aussi prendre leur part de responsabilité, et qui mettent eux aussi en cause indirectement, et je le regrette, les fonctionnaires collaborateurs que nous avons recrutés pour s'occuper des Ressources Humaines. Je pense à un chargé de mission que vous avez licencié puis

réembauché, puis que vous avez transformé en Directeur général des services de la Mairie, qui a été embauché pour remédier à tous ces problèmes de personnel. Force est de constater, au regard de ce qu'a écrit la Chambre Régionale des Comptes, que le remède n'était pas arrivé.

Quant aux dispositions que vous avez prises cette année et que nous avons votées sur le taux horaire du personnel, je me demande bien, Monsieur le Maire, ce qui vous a empêché de le faire dans les trois ans précédents où vous étiez en charge de la fonction de Maire, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'adjoint au personnel pour vous contrarier. Si vous aviez eu à l'esprit tous ces dysfonctionnements vous auriez dû les régler plus tôt, quand vous étiez adjoint en charge du personnel ou quand vous étiez Maire par la suite.

Je trouve, encore une fois, et je n'avais rien dit sur ce sujet, que rouvrir ces débats, envoyer ces petits tacles et ces "petites vacheries" ne servent à rien. Si ce n'est à créer de la querelle, de la tension, alors que nous avons besoin d'unité et de travail en commun.

Je n'aurais pas répondu et je n'aurais pas relevé ce que je viens de relever si vous n'aviez pas ouvert ce débat. Je trouve que c'est particulièrement désagréable et je vous appelle vraiment à essayer d'être à la hauteur de ce que doit être la fonction du Maire de Montereau dans cette crise que nous traversons, c'est-à-dire un homme de rassemblement, de consensus et pas un homme de division.

M. le Maire. - Monsieur Jégo, vous êtes très bon dans les leçons que vous donnez. Vous accusez les autres d'ouvrir des débats que personne n'ouvre, que vous ouvrez vous-même et sur lesquels vous assénez une série de mensonges. Vous accusez le Directeur général des services, qui est en place depuis six mois maintenant, d'être à l'origine de beaucoup de maux. Je vous ai écouté avec attention, si vous souffrez quelques instants d'écouter quelques vérités : lorsque la Chambre Régionale des Comptes relève des délibérations irrégulières, qui datent de 2001 pour la création d'un poste de Directeur général adjoint des services, ce n'est ni moi en tant que Maire ni l'actuel Directeur général des services, qui sont responsables. L'illégalité d'une délibération du 24 mai 2004 pour un poste de Directeur général des services contractuel en emploi fonctionnel : je n'étais pas Maire et le Directeur général n'était pas celui d'aujourd'hui. L'illégalité d'une délibération de 2005 pour la création d'un poste d'ingénieur principal sur le poste DST : je n'étais pas Maire ! L'illégalité d'une délibération en 2011 pour un CDI pour le Directeur des services techniques : je n'étais pas Maire ! Je peux continuer : 2013, 2010...

Vous n'êtes pas obligé d'ouvrir les débats que je n'ai pas ouverts ni d'asséner des mensonges. C'est la Chambre Régionale des Comptes qui note que sur les charges de gestion, sur les charges de personnel, sur les charges à caractère général, il y a des modifications qui interviennent à partir de 2017 et 2018.

Lorsque vous dites que j'aurais pu tout faire avant, je faisais aussi avec la majorité d'avant. Il y a des choses qu'il était possible de faire et d'autres qui ne l'étaient pas. Ce n'est pas une critique, ce n'est qu'un constat. J'aurais pu dire tout cela au moment du débat sur le rapport de la CRC, mais je ne l'ai pas fait. Vous ouvrez le débat en venant accuser des personnes qui n'étaient pas en fonction à l'époque de tout ce que je viens de vous dire, en essayant de mettre sur le dos du Maire d'aujourd'hui et du Directeur général des services d'aujourd'hui, ce que d'autres équipes, d'autres agents et d'autres élus ont fait.

Si vous voulez répondre, vous allez répondre, mais à votre réponse, je risque encore d'apporter des éclairages, qui peut-être seront à nouveau désagréables, mais c'est vous qui choisissez le tempo que vous donnez à ce débat.

La délibération avait trait sur le rapport d'activité du SITCOME. Je vous remercie d'avoir consacré 20 secondes sur le fond de ce sujet. Je crois qu'il faut saluer effectivement un réseau de transport qui est efficace, qui au regard des financements apportés par les collectivités locales est financé à plus de 50 % par la seule commune de Montereau. On peut aussi noter que c'est un juste retour de la participation financière de la commune de Montereau sur les cotisations des communes. Evidemment, le service est payé en grande partie par d'autres choses que les montants donnés par les communes, notamment par Ile-

de-France Mobilités. C'est une évidence, mais sur ce qui est apporté par les communes, plus de 50 % est apporté par la commune de Montereau.

Je note aussi une forme d'inquiétude sur le SITCOME aujourd'hui, notamment sur la question du transport à la demande. Je sais que l'ancien Président était particulièrement attaché à ce service qui, je crois, est important, peut-être pas tant pour les habitants de la Ville de Montereau que pour les habitants du territoire autour de Montereau, qui ont plus de distance et un réseau de service public moins dense. Ils ont donc plus besoin du transport à la demande, si j'ai bien compris ce que c'était. Tout cela est important. Je suis inquiet sur le futur du TAD. Si mes informations sont bonnes, il ne sera plus géré en direct par le SITCOME, c'est-à-dire avec la décision qui est celle d'une assemblée formée d'élus, qui sont désignés pour y siéger par les collectivités avec la responsabilité de la légitimité démocratique qui est celle des élus. Ce service risque d'être confié à l'entreprise, qui est déjà délégataire sur les bus. Je pense que le SITCOME peut perdre la main et qu'on ne maîtrisera plus ce service. Je crois que ce n'est pas encore fait - je ne siège pas dans le Syndicat- mais je nourris une petite inquiétude sur ce sujet comme j'en nourris une sur la poursuite d'un projet, qui était important aussi pour le SITCOME et son Président, qui est consommateur d'argent, qui est celui de la Maison de la Mobilité et qui est à l'arrêt depuis plusieurs années. Cette Maison de la Mobilité devrait être sortie de terre, inaugurée et active depuis maintenant un certain temps puisqu'elle devait être là en même temps que la gare routière. Chacun peut utiliser la gare routière depuis maintenant un an, un an et demi ou deux ans. Il n'en est rien pour la Maison de la Mobilité. Il n'y a pas eu un coup de pioche. Beaucoup de frais ont déjà été engagés, mais on ne voit rien venir. Je nourris pour le coup une certaine inquiétude sur le devenir de l'activité du SITCOME SIYONNE.

Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? (Non).

Nous prenons acte de la communication.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

- Du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME).

N° D_05_2021 – Modification du tableau des effectifs

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions de l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération numéro D_178_2020 du conseil municipal du 9 décembre 2020 portant modification des effectifs ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique en date du 18 janvier 2021,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois communaux nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission du 23 janvier 2021

Mme El Abidi. - Bonjour à tous. Pour le bon fonctionnement des Services, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2021, d'une part, en créant 6 postes en emploi aidé dans le cadre du PEC (Parcours Emploi Compétences) et un poste en contrat projet. Il s'agit là du recrutement du futur directeur ou de la future directrice du Grand Théâtre. D'autre part, en supprimant un poste permanent d'attaché territorial de directeur ou directrice du Grand Théâtre puisque ce poste sera pourvu dans le cadre du contrat de projet, dont je viens de parler.

M. le Maire. - Merci. Y a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Nos délibérations font l'objet d'un compte rendu et je ne veux pas laisser les choses fausses que vous avez évoquées sans réponse. On peut faire comme cela pendant toute la séance, si vous le souhaitez. Aucune délibération ni de 2001 ni de 2004 ni de 2005 n'est illégale pour une raison simple : elles ont été transmises et validées par le Contrôle de légalité et le préfet. Vous savez parfaitement que cette validation vaut légalité. Vous l'avez d'ailleurs utilisée à plusieurs reprises concernant des délibérations prises sous votre autorité, en expliquant urbi et orbi que lorsque la délibération avait été prise par le Préfet elle était devenue légale.

Il y a ensuite des débats sur la nature des personnes que nous avons recrutées, c'est-à-dire de ne pas avoir recruté des fonctionnaires au poste de Directeur général des Services. Effectivement, j'ai défendu devant la Chambre Régionale des Comptes, et je le fais aujourd'hui, le fait qu'on ne pouvait pas enfermer la Ville de Montereau compte tenu de cette difficulté spécifique juste dans la grille de la Fonction publique et que l'on pouvait, comme la loi le permet, avoir recours à des contractuels pour diriger les services de la Mairie. Je pense que vous approuvez ce dispositif. Je ne veux pas laisser penser qu'il y aurait eu des délibérations illégales. Il y a un débat sur la nature de ceux qui peuvent être dirigeants de la Mairie et administratifs. La Chambre Régionale des Comptes considère qu'on ne devrait faire appel qu'à des fonctionnaires territoriaux. J'ai considéré, et vous avez aussi considéré après moi, qu'au fond il fallait ouvrir le champ des compétences et que l'on pouvait aussi faire appel à des agents contractuels.

Si vous le souhaitez, nous pouvons poursuivre ce débat de délibération en délibération, mais je ne voulais pas laisser dire cela.

Nous approuverons la modification du tableau des effectifs telle qu'elle a été présentée et en particulier les forfaits pour l'insertion. Je veux à cette occasion vraiment insister sur la vague de chômage qui est en train d'envahir notre pays et qui va être à la fois la grande affaire sociale de l'année 2021 et sans doute de l'année 2022 et vous dire que nous soutiendrons toutes les dispositions que voudra bien proposer la Majorité, qui iront dans le sens du soutien aux chômeurs, de l'insertion professionnelle, de la formation des chômeurs, parce que Montereau compte tenu de sa sociologie va être à genoux au niveau social pendant les mois et les années à venir et que le redressement passe par toute une série de mesures. Si ces 6 postes créés en Mairie en font partie nous les approuvons bien volontiers.

M. le Maire. - Merci beaucoup. Effectivement, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions d'accompagnement, notamment de la jeunesse, mais pas seulement, sur la formation et l'accès à l'emploi. J'ai bien entendu, Monsieur le Président de la Majorité, que vous seriez favorable à toute action permettant à des chômeurs de Montereau...

M. Jégo. - Président de la Minorité. Vous avez dit "Président de la Majorité".

M. le Maire. - Président de la Minorité...J'ai du mal à dire "opposition" et "Minorité". Je trouve que tout cela est agressif. En tout cas, vous êtes quand même Président d'un groupe. J'ai compris que vous étiez favorable à tout ce qui permettait d'accompagner à la formation des chômeurs de Montereau. J'espère que vous pourrez parler à votre colistier qui a attaqué la Mairie de Montereau pour un détournement de fonds publics dans le cadre justement du financement de la formation pour un chômeur de Montereau. Je rappelle que cette formation avait d'ailleurs fait l'objet d'une délibération présentée par ce même élu ici en Conseil municipal. Du coup, peut-être, que la position changera sur ce sujet.

Pour le xième rebond que vous avez fait sur la CRC, oui, vous avez raison, sur les observations qui ont été faites par la CRC sur le fait de recourir à un contractuel et pas forcément à un fonctionnaire sur un certain nombre de postes, je partage avec vous ce sujet. J'observe d'ailleurs qu'il y a quelques mois vous n'étiez pas du tout sur cette position. Alors que pendant des années vous aviez déjà eu recours à cette méthode, que vous aviez eu connaissance de l'ensemble des informations puisque vous étiez ordonnateur pendant un certain nombre d'années concernées par ce rapport... vous avez donc eu connaissance des informations exactement en même temps que moi, au mois de juillet vous expliquiez qu'il fallait surtout embaucher un fonctionnaire en tant que DGS à la Mairie de Montereau. Je vois qu'aujourd'hui vous revenez sur des bases plus anciennes et que vos propos évoluent au fil des séances en fonction de votre intérêt du moment.

Je veux quand même vous dire que ce ne sont pas du tout les seules observations de la CRC. Sur tous les éléments que j'évoquais tout à l'heure, il n'y a pas qu'une question d'opportunité. Je vous rejoins sur la question d'opportunité. On prend un fonctionnaire ou un contractuel, pour moi cela ne fait pas de différence. L'important est d'avoir la bonne personne à la bonne place.

En revanche, il y a un certain nombre d'irrégularités, qui ont été vraiment constatées, non sur les questions d'opportunité, mais des irrégularités sur les modalités d'embauche, de contractualisation, de publicité de postes, des publicités parfois de 24 heures ou de 48 heures empêchant des personnes de pouvoir se positionner, et on comprend comment certains collaborateurs avaient été recrutés, mais ce n'est pas très grave au fond. C'est de l'histoire ancienne et ceci est aujourd'hui régularisé.

Sur la modification du tableau des effectifs, Monsieur Albouy demande la parole.

M. Albouy. - Chers collègues, Monsieur le Maire, je regrette, comme mon colistier, ce besoin de polémiquer en permanence sur tous les sujets, ce qui crée une très mauvaise ambiance au sein de ce Conseil Municipal, alors que franchement la plupart des délibérations de ce matin auraient déjà pu être votées à cette heure.

Je veux juste revenir, puisque vous m'avez introduit dans votre polémique, que je n'ai jamais présenté la délibération que vous avez évoquée, jamais ! Le reste, nous allons nous retrouver plus tard.

M. le Maire. - J'imagine qu'il faut lire des choses entre les lignes, Monsieur Albouy. Vous avez présenté devant l'assemblée municipale une décision modificative de budget incluant le financement d'une formation pour un chômeur de Montereau. Il y avait dans les pièces annexes le nom du chômeur, l'intitulé de la formation, le nom du Centre de formation et le montant. Comme vous le dites, on se retrouvera en d'autres lieux pour évoquer ceci, mais il me semble que quand on rapporte une délibération on lit ce qu'il y a dans la délibération et dans les pièces annexes. Vous expliquerez peut-être que vous n'étiez pas en connaissance de cela. Je ne veux pas polémiquer. Je ne crois pas qu'il y ait une mauvaise ambiance dans ce Conseil municipal. En tout cas, je ne la ressens pas. Il y a du débat. C'est bien. On peut confronter des idées. On n'a aucune urgence à plier un Conseil municipal en 20 minutes. Peut-être êtes-vous pressé par d'autres choses. On peut prendre le temps de discuter sérieusement de sujets sérieux pour la commune de Montereau, pour les Monterelaises et les Monterelais.

De la même façon que le Président de votre groupe a exprimé il y a quelques instants que vous seriez favorables dans le cadre de débats sur ce que l'on choisit et sur les modalités de mises en œuvre, sur tout ce qui pourrait concourir à accompagner les habitants de notre territoire, les jeunes ou les moins jeunes, sur la formation et sur l'emploi, nous espérons et nous accompagnerons la Communauté de communes qui a la compétence du développement économique et des relations avec les entreprises, et quelque part la dynamique du territoire, notamment en matière de création d'emplois. Nous serons très heureux de pouvoir accompagner la Communauté de communes sur tous les sujets qui permettront de créer de l'activité économique, de la valeur et de l'emploi sur notre territoire.

Il n'y a pas forcément de la polémique ni d'opposition, mais il s'agit de travailler ensemble pour le bien de notre territoire. Effectivement, quand on traverse une crise comme celle d'aujourd'hui, on se retrouve les manches tous ensemble pour faire avancer les sujets pour notre territoire au bénéfice de nos habitants.

Sur la modification du tableau des effectifs, Monsieur Albouy, nouvelle prise de parole. Je prends soin de vos bras et j'évite que vous ayez des crampes, comme parfois on me l'impose lors des séances du Conseil communautaire.

M. Albouy. – Voilà ! Vous venez de le dire ! Depuis ce matin 9 H 00, ce ne sont que des mises en cause, que des tacles. Il y a là une gouvernance assez particulière. Ce n'est pas la peine, Monsieur le Maire, de tenir un discours en disant qu'il faut travailler tous ensemble alors que vous passez votre temps à mépriser les élus du groupe minoritaire qui, d'ailleurs, ne sont pas des élus du groupe d'opposition, comme je peux le constater sur un certain nombre d'étiquettes éditées par la Mairie "conseiller municipal d'opposition". Je suis conseiller municipal de Montereau-Fault-Yonne. Respectez-nous ! Le débat c'est aussi le respect de l'ensemble des participants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

– De créer à compter du 1^{er} février 2021 :

⇒ **Dans le cadre du dispositif des emplois aidés (contrat PEC) :**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public

de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Le montant des aides accordées par l'Etat aux collectivités territoriales peut varier de 45 à 65% du SMIC pour une durée de prise en charge allant de 9 à 12 mois selon le profil des agents recrutés.

Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de créer 6 postes répartis comme suit :

- **2 postes au POM3 (pôle municipal de santé) :**

1^{er} poste :

- Intitulé du poste : secrétaire médicale
- Durée du contrat : de 9 à 12 mois selon les conventions
- Durée hebdomadaire de travail : 20h par semaine
- Rémunération : SMIC + 50% maximum selon le profil du candidat retenu

2^{ème} poste :

- Intitulé du poste : secrétaire médicale
- Durée du contrat : de 9 à 12 mois selon les conventions
- Durée hebdomadaire de travail : temps complet
- Rémunération : SMIC + 50% maximum selon le profil du candidat retenu

- **1 poste au Carrefour de la réussite :**

- Intitulé du poste : chargé (é) de projets innovants
- Durée du contrat : de 9 à 12 mois selon les conventions
- Durée hebdomadaire de travail : temps complet
- Rémunération : SMIC +47% maximum selon le profil du candidat retenu

- **1 poste au service des espaces verts :**

- Intitulé du poste : agent des espaces verts
- Durée du contrat : de 9 à 12 mois selon les conventions
- Durée hebdomadaire de travail : temps complet
- Rémunération : SMIC + 50% maximum selon le profil du candidat retenu

- **2 postes affectés au foyer belle feuille :**

2 postes :

- Intitulé des postes : agent foyer belle feuille
- Durée du contrat : de 9 à 12 mois selon les conventions
- Durée hebdomadaire de travail : temps complet
- Rémunération : SMIC + 50% maximum selon le profil du candidat retenu

⇒ **Dans le cadre d'un contrat de projet :**

Les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale, néanmoins l'article 3-II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, précise que les collectivités et établissements publics peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Grand Théâtre, notamment de son ouverture et de son fonctionnement, le recrutement d'un directeur/directrice général(e) du grand théâtre, est nécessaire.

Afin prévoir ce recrutement, il convient de créer un poste non permanent d'Attaché Territorial (catégorie A - filière administrative) à temps complet en contrat de projet pour assurer les missions suivantes :

- La création de la SPL et la préparation du projet de délégation de service public
- L'élaboration, révision et la mise en œuvre de la stratégie de promotion et développement du territoire,
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès, ...),
- La coordination des différentes actions économiques implantées sur territoire,
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et d'évènements de notoriété locale, départementale, régionale, nationale

A terme, la SPL et son directeur ont vocation à exploiter le « Grand Théâtre » et notamment de :

- Élaborer le projet artistique du « Grand Théâtre », communiqué, le promouvoir,
- Piloter l'établissement et les équipes,
- Veiller à l'association des acteurs socio-professionnels du territoire,
- Définir un plan d'actions stratégiques pluriannuel de la SPL

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article 3-II°.

L'agent recruté aura vocation à diriger la SPL dès sa création et devra justifier de diplômes nécessaires et d'une expérience significative.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et le régime indemnitaire en vigueur pour ce grade.

- De supprimer

En contrepartie de cette création de poste en contrat de projet, il convient de supprimer le poste permanent d'Attaché Territorial (catégorie A) de directeur/directrice général(e) du grand théâtre et de la société publique créée par délibération numéro D_178_2020 du conseil municipal du 9 décembre 2020 ne convenant plus aux besoins.

- De modifier le tableau des effectifs
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de ces postes

N° D_06_2021 – Convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 a institué une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice des fonctions correspondant à leur grade lorsque ni un aménagement de poste ni une nouvelle affectation sur un emploi du même grade ne sont possibles.

Cette période, d'une durée maximale d'un an a pour objet l'accompagnement individualisé de l'agent dans sa transition professionnelle vers un emploi compatible avec son état de santé.

Elle est mise en œuvre dès le constat de l'inaptitude par le comité médical, en amont de la procédure de reclassement existante.

L'obligation de l'employeur d'origine pour le reclassement d'un agent constitue une obligation de moyens et non pas une obligation de résultats.

La PPR fait l'objet d'une convention conclue avec l'agent et le centre de gestion qui appuie la collectivité dans sa démarche.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de donner son accord à la signature de la convention tripartite entre l'agent, la collectivité et le Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions modifié par le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 instituant une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine et Marne, représenté par sa présidente, Madame Anne THIBAULT, est dûment habilité par la délibération n°2020-41 en date du 03 novembre 2020 à signer la convention de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

Mme El Abidi. - Le décret n°2019-172 du 5 mars 2019 a institué une période de préparation au reclassement (PPR) au profit des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice des fonctions correspondant à leur grade lorsque ni un aménagement de poste ni une nouvelle affectation sur un emploi du même grade ne sont possibles.

L'objectif de cette période est d'offrir un accompagnement personnalisé de l'agent dans sa transition professionnelle vers un emploi compatible avec son état de santé.

Afin de mettre en œuvre cette période de préparation au reclassement, une convention doit être conclue entre l'agent, la collectivité et le centre de gestion de Seine-et-Marne, qui vient en appui de la collectivité dans cette démarche.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette convention tripartite et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Puisque nous sommes dans cette espèce de ping-pong, vous avez dit que c'était un débat, vous avez raison sur ce sujet. Nous sommes toujours sur les sujets du personnel. Cette convention me donne l'occasion... Vous avez émis un propos qui est faux et que je corrige. D'après ce que j'ai compris et que j'ai vu, le grief concernant la saisine du tribunal par l'adjoint en charge des finances du précédent mandat ne fait pas l'objet sur le fait de former un chômeur. Cela ne fait pas grief. Ce n'est pas cela qui renverrait un élu devant le Tribunal correctionnel pour détournement de fonds publics.

Le grief est de former quelqu'un qui n'est pas employé communal et d'utiliser les crédits qui sont affectés au personnel communal dans le budget de la commune pour former quelqu'un qui n'est pas dans le personnel communal, et qui à ma connaissance à ce jour n'y est toujours pas.

Le second grief, plus politique, consiste à dire que l'on a consacré pour cette seule personne non employée communale 10 % de tout le budget formation d'une année du personnel communal. C'est cela le grief !

Le tribunal est saisi. Il y a une justice dans notre pays qui est libre et indépendante. Elle dira ce qu'elle a à dire sur ce sujet, mais vous ne pouvez pas caricaturer les choses. Bien sûr que nous avons voté un transfert de crédits pour augmenter les crédits de la formation professionnelle du personnel. A l'intérieur, il y avait peut-être une pièce annexe qui citait les personnes qui en étaient bénéficiaires. C'est possible. Le problème est que la personne bénéficiaire de ce transfert de crédit et d'un investissement sur les impôts des Monterelais n'était pas employée communale et qu'aucune collectivité, ni les départements ni les régions ni les villes n'ont le droit de financer une formation professionnelle pour quelqu'un qui n'est pas agent de la commune. C'est cela le grief. Ne faites pas semblant de ne pas le savoir.

C'est ce qui fait que la justice aura à se prononcer sur ce sujet. Je ne mets pas en cause votre bonne volonté. Vous avez sans doute voulu aider un chômeur de la commune. C'est bien, mais il aurait peut-être fallu l'aider avec le budget du CCAS au titre de l'aide sociale et sûrement pas avec le budget de formation professionnelle du personnel de la Ville. Le budget de formation professionnelle du personnel est réservé aux agents de la commune. Votre adjointe en charge de ces questions, qui est elle-même avocate vous le confirmera. Sur ce sujet, il n'y a pas de débat. Ce n'est pas autre chose que cela.

Pour rebondir sur les propos de Monsieur Albouy, j'ajoute que j'ai reçu certaines cartes de vœux d'un certain nombre de collègues. Je les remercie. Je me suis efforcé de leur répondre. J'ai été assez stupéfait de voir qu'il était indiqué "Yves Jégo, conseiller municipal d'opposition", sur l'enveloppe imprimée. Je ne suis pas conseiller municipal d'opposition, Monsieur le Maire. D'ailleurs, quand vous regardez depuis le début de votre mandature, j'ai voté 90 % de vos délibérations !

Ce serait bien que nous soyons un groupe dit "minoritaire", mais le qualificatif "d'opposition" nous ne le revendiquons pas. Nous sommes des élus. Chacun a la même compétence et la même légitimité que tous ceux autour de cette table. Nous estimons être libres. Nous approuvons certaines délibérations et en refusons d'autres. J'imagine que c'est le cas de chacun des élus de cette affaire. C'est un peu désagréable d'être qualifié d'opposant ou d'opposition. Il y a des instances, peut-être y siégerez-vous un jour, comme l'Assemblée nationale où les groupes sont obligés de se qualifier, soit groupe de la majorité, soit groupe de l'opposition. Dans les Conseils municipaux ce n'est pas le cas. C'est une anecdote. Je n'en aurais pas parlé si Jean-Marie Albouy ne l'avait pas relevé.

Pour le reste, nous approuvons les efforts faits dans la délibération qui nous est présentée. Nous voterons donc cette délibération.

M. le Maire. - Merci Monsieur Jégo. Je ne sais pas tout, mais je ne crois pas qu'il soit possible pour le CCAS de financer des formations. Cela n'existe pas. Vous évoquez le financement de formations pour des chômeurs de Montereau qui ne sont pas des agents municipaux : c'est ce que vous avez fait par centaines de personnes dans le cadre du service municipal que vous avez créé, appelé "Défi". Vous reprochez une

formation pour un chômeur alors que vous avez vous-même fait financer des centaines de formations pour des centaines de personnes... C'est exactement ce que vous avez dit il y a quelques instants. Vous avez dit que c'était illégal et qu'aucune collectivité ne le faisait. Eh bien beaucoup de collectivités le font, et en l'occurrence la Ville de Montereau l'a fait et continue à le faire sur votre propre initiative, dans le cadre du service municipal que vous aviez appelé "Défi".

Pour l'instant, je ne suis accusé de rien. Vous jouez sur les mots en disant que je suis devant le Tribunal correctionnel. Il y a une personne, en l'occurrence celle qui a présenté et fait voter au Conseil municipal une délibération, dont je redis, et peut-être n'aviez-vous pas lu les pièces annexes, qu'il y avait le nom, mais aussi le montant, l'organisme de formation. Il y avait tous les éléments en toute transparence.

A ma connaissance, autour de cette table, il n'y a qu'un élu qui est aujourd'hui mis en examen et ce n'est pas moi.

Sur la délibération, y-a-t-il des avis contraires ? Aucun.

Des abstentions ? Aucune.

Vous vous absteniez ? Le débat est clos sur cette délibération. Nous sommes passés au vote. Il faut lever la main quand il faut.

M. Albouy. - Vous ne regardez pas.

M. le Maire. - Je vous vois, Monsieur Albouy.

C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

➤ **D'approuver** la convention tripartite, telle que jointe à la présente délibération, pour la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement pour chaque agent concerné et d'autoriser le Maire à la signer

N° D_07_2021 – Convention d'adhésion au socle commun de prestations assurées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité technique du 18 janvier 2021,

Vu le projet de convention d'adhésion soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne (joint à la présente délibération),

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

Suite à la désaffiliation du Centre de Gestion de Seine et Marne à compter du 1^{er} janvier 2021, la collectivité a souhaité, tout de même, adhérer au socle commun de prestations pouvant être assurées par ce dernier et plus particulièrement :

- Le secrétariat de la commission départementale de réforme,
- Le secrétariat du secrétariat médical départemental,
- L'assistance juridique statutaire,
- L'avis consultatif dans le cadre du recours administratif préalable (RAPO),
- L'assistance au recrutement et l'accompagnement individualisé à la mobilité,
- L'assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne propose l'approbation au moyen d'une convention d'adhésion.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. – Y-a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Jégo. - J'adore, Monsieur le Maire, quand vous jouez sur les mots. Effectivement, "Défi jeunes" a financé des formations ouvertes à tous, sur la base d'une délibération du Conseil municipal approuvée par la Préfecture. En l'occurrence, pour l'affaire que nous évoquons ce n'est pas le cas.

Laissons la justice faire son travail. Vous n'êtes accusé de rien. Ce seront les magistrats qui diront ce qu'il en est, le jour voulu sur ce sujet. On ne peut pas reprocher aux élus, en l'occurrence à l'élu en charge des finances à l'époque, d'être interrogatif sur un certain nombre de sujets et d'exercer ses droits de citoyen sur cette affaire-là.

Nous sommes très favorables au retour, pas au Centre de gestion car nous avons bien compris que nous étions sortis du Centre de gestion parce qu'un certain nombre de décisions, prises par celui-ci en matière de discipline du personnel, ne convenaient pas à la municipalité et que vous souhaitiez avoir un ordre de discipline interne. Je pense que c'est une erreur et que le Centre de gestion fait très bien son travail dans le cadre de ses missions et qu'au fond on voit bien que nous en sommes sortis juste pour garder l'aspect disciplinaire entre vos mains et pour conserver, en revanche, tout le reste des services. J'approuve cette délibération. Je n'ai pas de souci, mais à terme, et il n'y a rien de polémique là-dedans, je pense que c'était une erreur. Dans une petite ville avec un nombre d'employés communaux où tout le monde connaît tout le monde, lorsqu'il y a des sanctions il vaut mieux décaler au Centre de gestion, c'est-à-dire un échelon plus élevé, la gestion de tout cela plutôt que de le faire à l'échelon municipal car les décisions peuvent être très mal interprétées ou prises dans des conditions de transparence qui peuvent interroger les agents.

Vous avez pris la décision et c'est le cas sur ce sujet.

Je terminerai, puisque nous sommes dans le ping-pong et le débat, vous aviez dit que vous n'étiez pas pressé, je vous rassure nous non plus. Nous avons toute la journée s'il le faut sur ce sujet. Vous avez dit que j'avais changé d'avis sur la nature du poste de Directeur général des services. Au cours des longues années où j'ai été Maire, j'ai eu des Directeurs généraux des services contractuels et des Directeurs généraux des services fonctionnaires. Comme vous le dites : l'important est la bonne personne.

Lorsque je me suis exprimé en juillet, je m'en souviens très bien, je vous ai suggéré non pas de prendre un agent parce qu'elle était fonctionnaire, c'était juste la cerise sur le gâteau. Je vous avais dit : "Si vous prenez cet agent comme Directrice générale des services, en plus vous serez en phase avec le rapport de la Chambre Régionale des Comptes." On ne le découvre pas aujourd'hui. Cela fait 3 ou 4 ans que nous sommes sur ce travail de contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

En l'occurrence, cet agent était Corinne Corchete, qui était fonctionnaire de la Mairie, que vous aviez nommée Directrice générale des services par intérim. J'estimais qu'elle faisait parfaitement son travail. Effectivement, je vous redis ce que je vous avais suggéré : "Puisqu'elle a bien fait son travail, qu'elle est en phase et qu'en plus c'est une femme et qu'il faut féminiser l'encadrement de la Ville, je vous suggère de la prendre". En ajoutant : "En plus, vous serez en phase avec la Chambre Régionale des Comptes".

Ne caricaturez pas mes propos en disant que j'aurais changé d'avis. Cela m'arrive. D'ailleurs, contrairement à beaucoup, lorsque je change d'avis je le reconnais. C'est une qualité que l'on met du temps à acquérir, mais vous verrez lorsque vous l'aurez acquise que cela fait beaucoup de bien d'être capable de changer d'avis et de reconnaître ses propres erreurs. Au mois de juillet, effectivement, vous m'aviez dit qu'elle n'était pas candidate à ce poste. J'ai entendu. Vous aviez le choix de recruter une personne contractuelle, que vous aviez licenciée quelques mois avant pour la recruter ensuite. C'est votre choix. C'est la nature de votre décision. Cela revient d'ailleurs sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes puisqu'au fond le Directeur général des services est l'homme de confiance du Maire et je considère qu'il faut naturellement qu'il y ait des règles et qu'on les respecte. Cela me semble normal qu'il y ait un recrutement intuitu personae entre le Maire et son Directeur général des services sinon cela ne marche pas. C'est ce que vous avez fait dans ce cas-là. Mais ne dites pas que j'ai changé d'avis. Je n'ai pas changé d'avis et je pense effectivement que les contrôleurs de la Chambre Régionale se trompent lorsqu'ils veulent nous enfermer dans la seule logique de la fonction publique territoriale pour diriger des villes aussi compliquées à diriger que Montereau.

M. le Maire. - Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

➤ D'approuver le projet de convention d'adhésion au socle commun de prestations assurées par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne tel qu'annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 :

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

N° D_08_2021 – Renouvellement de la Convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre

de gestion de Seine-et-Marne.

Vu l'avis du Comité technique du 18 janvier 2021,

Vu le projet de renouvellement de convention soumis par le Centre de Gestion de Seine et Marne (joint à la présente délibération),

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département :

- activités de conseils de formations et d'archivages en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne propose l'approbation au moyen d'une « convention unique ».

La collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission du 23 janvier 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

▪ **ARTICLE 1 :**

➤ D'approuver le projet de convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne tel qu'annexé à la présente délibération

▪ **ARTICLE 2 :**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention.

N° D_09_2021 – Convention d'innovation territoriale pour l'inclusion numérique avec le groupe Orange

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 29

La ville de Montereau-fault-Yonne met en œuvre une politique volontariste de développement, et le numérique est amené à jouer un rôle important dans cette démarche, dans de nombreux domaines comme le développement des compétences, l'accès à Internet dans les espaces publics, la valorisation des commerces et le développement économique, la gestion intelligente des infrastructures de la ville, la valorisation du patrimoine local...

Orange est quant à lui un acteur majeur du numérique, qui s'appuie d'une part sur ses infrastructures et ses solutions techniques, et d'autre part sur une démarche d'inclusion numérique reflétée par sa raison d'être, inscrite dans les statuts de l'entreprise.

La présente convention est établie pour un an à compter de sa signature. Elle vise à étudier des innovations territoriales pour favoriser l'inclusion numérique à Montereau, autour de 4 thèmes principaux :

- Accès à la connaissance et à la culture
- Formation des publics éloignés du numérique
- Professionnalisation des jeunes autour des outils du numérique
- Accompagnement des foyers en situation de précarité pour accéder aux outils du numérique

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Naturellement, c'est très séduisant et on ne peut que partager l'objet de cette Convention. Orange est une entreprise privée sur le secteur concurrentiel. Quelque part, des ateliers numériques Orange, la citation de la marque Orange sur les supports et par les moyens de la Mairie, l'organisation d'opérations avec un acteur commercial, posent quand même un certain nombre de questions.

Quid vis-à-vis de la concurrence des autres grands opérateurs, FREE et SFR ? Je suis gêné non pas sur le fond que j'approuve, je n'ai aucun problème, mais sur le fait que l'on va s'associer à une marque commerciale, que l'on va quelque part lui ouvrir des contacts avec des habitants, et que derrière Orange n'étant pas une société d'intérêt public, son intérêt est de vendre des abonnements et des services, il y a là quelque chose que je trouve gênant.

Sur cette délibération, nous nous abstiendrons, non sur le fond, mais sur un partenariat avec une entreprise privée et pourquoi plus celle-ci qu'une autre ?

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il d'autres questions ?

C'est le principe du mécénat. Nous sommes ouverts à tous. Pour l'instant, Orange souhaite nous accompagner, y compris sur des choses très concrètes, sur l'aide aux démarches en ligne pour le Bel Age, sur la création d'un Fablab, etc. Il y a des mises en œuvre très concrètes derrière. Il n'y a pas non plus d'exclusivité. C'est aussi le principe du mécénat. Pour vous rassurer, des discussions sont déjà ouvertes avec SFR à nouveau sur du mécénat de compétences. Il n'y a pas du tout d'exclusivité à avoir avec telle ou telle entreprise. Nous sommes évidemment contents qu'une entreprise française puisse s'intéresser à notre territoire et nous accompagner dans le cadre de démarches responsables, qui sont aujourd'hui très développées, notamment au sein des grands Groupes. Il n'y a pas de raison de ne pas s'engager, au sens activité, avec Orange comme il sera peut-être possible de le faire aussi avec SFR et avec d'autres entreprises dans le cadre de ce que l'on appelle aujourd'hui la responsabilité sociale, environnementale, en fonction des sujets qui peuvent être travaillés avec les entreprises.

M. Jégo. - Nous ne sommes pas du tout dans ce cadre-là. Ce n'est pas une contractualisation avec la Fondation Orange qui fait du mécénat. Bien sûr que les entreprises ont des Fondations qui font du mécénat. Là-dessus, il n'y aura pas de remarque. Là, vous contractualisez avec la Société Anonyme Orange au capital de 10 Md€. Ce n'est pas du tout du mécénat ! Cela n'a rien à voir avec sa responsabilité sociale et environnementale. Ce n'est pas du tout une action de la Fondation, qui est faite pour cela. Bien sûr, les grandes entreprises ont des Fondations qui s'impliquent sur les territoires, qui font des choses.

J'ai eu l'occasion en son temps de contractualiser avec un certain nombre de Fondations à l'époque où je présidais l'Ecole de la Deuxième Chance, mais là nous ne sommes pas dans ce cadre-là. Vous signez avec la Directrice commerciale d'Orange Ile-de-France, qui est en charge du commerce et du business. J'attire votre attention.

On s'abstiendra sur cette délibération, mais ne nous expliquez pas que c'est du mécénat. Je n'ai pas trouvé le mot mécénat dans la Convention. Nous sommes sur une action commerciale d'Orange, qui va utiliser le véhicule de la Ville de Montereau pour acquérir des clients. C'est son rôle. Je suis un libéral. C'est le rôle des entreprises. Je trouve particulier que la Ville s'associe à Orange. J'aurais préféré que vous lui demandiez de passer par sa Fondation. Cela aurait été beaucoup plus neutre. Ceux qui gèrent la Fondation Orange ne vendent pas des contrats de téléphone.

M. le Maire. - Le mécénat peut s'exercer dans le cadre d'une Fondation, qui est d'abord là pour collecter les fonds en permettant une défiscalisation, qui ensuite fonctionnent souvent sur le modèle d'appel à projet. Rien n'empêche, en l'occurrence c'est le cas, une entreprise sur ses fonds propres d'accompagner des collectivités ou des associations ou toute entité tierce au titre de sa responsabilité sociale et environnementale. Cette responsabilité et ces actions n'ont pas du tout vocation à être mises en œuvre exclusivement par des Fondations. Sinon très peu d'entreprises le feraient car il y a très peu de Fondations d'entreprise. Il y a beaucoup d'entreprises. Toutes celles qui n'ont pas de Fondation ou de fonds de dotation sur lesquels s'appuyer peuvent tout de même exercer cette responsabilité sociale et environnementale en passant directement par l'entreprise. Si vous avez bien lu, ce n'est pas la Directrice commerciale, mais la Directrice régionale, qui embrasse un spectre de responsabilités et d'activités bien plus larges que simplement la vision commerciale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE (dont 6 abstentions : M. DEYDIER – Mme DA FONSECA – M. JEGO – M. ALBOUY - Mme ZAIDI représentée par M. JEGO – M. CHKIF représenté par M. ALBOUY)

- D'APPROUVER le projet de convention d'innovation territoriale pour l'inclusion du numérique tel qu'annexé à la présente délibération
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents permettant l'application de la présente convention

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, Madame la Directrice d'Orange Ile-de-France

N° D_10_2021 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 au marché mfy-1928-2 (prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 2 Ecoles et établissements publics ville basse) relatif à l'entretien du parking communal

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code de la Commande publique** et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14,

Il convient de conclure un avenant n°1 au marché mfy-1928-2 (Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 2 Ecoles et établissements publics Ville basse) relatif à l'entretien du parking communal, afin d'approuver d'une part le montant global des prestations de nettoyage concernées soit 19 890€ HT, et d'autre part, le nouveau montant global du marché public soit 479 271.60€ HT.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au marché mfy-1928-2 (Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 2 Ecoles et établissements publics Ville basse) relatif à l'entretien du parking communal tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer cet avenant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° D_11_2021 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 au marché mfy_1928_1 (Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux - Lot 1 Ecoles et établissements publics ville haute) relatif à l'entretien du Centre de Santé POM3

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le **Code de la Commande publique** et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14,

Il convient de conclure un avenant n°1 au marché mfy-1928-1 Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 1 Ecoles et établissements publics Ville Haute, relatif à l'entretien du centre de santé POM3, afin d'approuver les prestations supplémentaires du samedi.

En application des articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des collectivités Territoriales, nous sommes amenés à débattre des principales orientations budgétaires qui ont été retenues pour l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Vu l'avis favorable de la 1^{ère} commission en date du 23 janvier 2021

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver le projet d'avenant n°1 au marché mfy-1928-1 Prestations de nettoyage des locaux et des vitres des bâtiments communaux – Lot 1 Ecoles et établissements publics Ville Haute relatif à l'entretien du centre de santé POM3 tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer cet avenant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

N° D_12_2021 – Partenariat tarifaire pour l'accès à la piscine des Rougeaux avec la commune de NOISY-RUDIGNON

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Depuis 2011 la Ville de Montereau a mis en place le Dispositif Aquapass à destination des communes du pays de Montereau.

Une convention est établie pour une durée d'un an renouvelable à compter du 4 avril 2021, permettant ainsi de faire bénéficier aux administrés de ces communes de toutes les prestations sportives de cet équipement nautique au même tarif que les Monterelais.

Après un partenariat d'une durée de 3 ans, la Ville de Noisy-Rudignon souhaite à nouveau bénéficier du dispositif Aquapass.

Durant 1 an, la Ville de Montereau facturera mensuellement à la commune de Noisy-Rudignon la différence de prix par habitant entre le tarif Monterelais et le tarif extérieur, pour les accès à la piscine des Rougeaux sur la base des entrées effectivement comptabilisées.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission du 23 janvier 2021

M. Jégo. - Une question à propos de ce partenariat que j'approuve, mais sur les réseaux sociaux je viens de voir, Monsieur le Maire, que vous diffusez une vignette en disant que nous avons voté le fait que l'on n'augmenterait pas les impôts à Montereau pour la 13^{ème} année consécutive.

Je vous rappelle que le vote des taux est lié au budget et pas aux orientations budgétaires. Vous précisez sur la vignette que vous diffusez que ce sont les orientations budgétaires, mais vous dites que c'est voté. Il n'y a pas eu de vote sur les orientations budgétaires. Il y a un débat sur ce sujet.

Si on veut faire œuvre d'instruction civique face à des citoyens qui ne comprennent rien, il faut annoncer le vote des taux au moment où on les vote. Ce n'est pas très grave. La période fait que vous avez à cœur de communiquer, compte tenu du calendrier que nous connaissons les uns les autres. Et je le comprends parfaitement. Il me semble être un peu limite en matière d'instruction civique d'expliquer qu'on a voté les taux ce matin alors qu'on a juste évoqué les orientations budgétaires, que vous avez annoncé que vous ne proposeriez pas d'augmentation des taux. Je n'ai pas de raison d'en douter si vous êtes encore en responsabilité à ce moment-là, mais je pense qu'il est un peu tôt pour dire que la Ville a voté ce matin qu'il n'y aurait pas d'augmentation des taux. C'est anecdotique. Vous pouvez répondre beaucoup de choses là-

dessus. Si les élus sont les premiers à créer de la confusion, il ne faut pas s'étonner après que les gens n'aillent pas voter ou qu'ils votent pour tout le monde. On a intérêt à être rigoureux.

M. le Maire. - Je vous remercie. En termes de rigueur, j'aimerais vraiment que l'on change ce micro car c'est insupportable et irrespectueux que les élus ne puissent pas s'exprimer correctement.

Pour le reste, Monsieur Jégo, je vous promets qu'à la fin du Conseil Municipal j'irai regarder la vignette. Je reste concentré et c'est aussi une question d'éducation civique ou d'éducation tout court. Je reste très concentré sur les débats de notre assemblée et j'irai regarder après les questions de communication qui pour moi sont secondaires, comme le sont les agitations post-électorales, qui font vivre ou survivre certains espoirs, mais qui ne concentrent, hormis un peu de temps des avocats et c'est très dommage, aucune de mon énergie.

Sur ce partenariat s'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver le projet de convention de partenariat tarifaire avec la Ville de NOISY-RUDIGNON tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

N° D_13_2021 – Dispositif « Chèque Champion »

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

Par la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018, portant création du dispositif « chèque Champion » et la modification de son règlement par délibération en date du 25 mars 2019 ; la commune de Montereau apporte son soutien aux sportifs concourants dans des compétitions nationales et internationales, par une participation à leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Quatre équipages et un navigateur individuel du Club Sportif Monterelais Voile, se sont engagés au titre du Championnat de France de « Dériveur » à Biscarosse du 30 mai au 2 juin 2019.

D'autre part, un équipage a concouru au Championnat du Monde « Vaurien » à Colico en Italie du 22 au 26 juillet 2019.

Dans le cadre du dispositif « Chèque Champion » il est proposé de verser les sommes décomposées comme indiqué dans le tableau ci-après pour un montant total de **3 047.40** euros.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Pour répondre à votre tacle : vous verrez que vous y arriverez ! J'arrive à faire deux choses à la fois, c'est-à-dire suivre les débats du Conseil municipal et en même temps jeter un coup d'œil sur mon portable. J'ai le souvenir quand vous étiez mon collaborateur que vous arriviez aussi à faire deux choses à

la fois. Alors le grand show de : "Moi, je suis trop concentré pour pouvoir regarder les réseaux sociaux", Monsieur le Maire, vous ne le ferez à personne ici et votre grand désintérêt pour les réseaux sociaux ne convaincra personne ici. Je peux vous le garantir.

Je n'apprécie pas votre remarque laissant entendre que je ne serais pas attentif au Conseil municipal. J'ai présidé de nombreux Conseils municipaux, peut-être plus que vous n'en présidez dans votre existence, et j'ai toujours été très attentif à ce qui se disait, à ce qui s'écrivait et je n'ai jamais distrait ma concentration sur ce sujet.

D'ailleurs, je trouve extrêmement désagréable, le Conseil n'étant même pas terminé, que les vignettes soient déjà sorties et que la communication soit active, que l'on soit obligé de mobiliser du personnel un samedi matin et de payer juste pour faire la communication en temps et en heure au cas où quelqu'un communiquerait avant que le site de la Mairie ne le fasse. C'est votre méthode et vous êtes sur ce sujet un grand spécialiste. Vous l'avez démontré au cours des mois passés, mais chacun des élus ici, même ceux qui sont de votre Majorité et qui regardent leur portable tout en vous écoutant, ont droit au même respect. Vraiment évitez cela ! Cela ne sert à rien. Cela ne vous grandit pas et ne m'affaiblit pas. Evitez ce genre de remarque.

M. le Maire. - Une chose est certaine, Monsieur Jégo, c'est que je ne cherche ni à vous convaincre ni à vous affaiblir. Nous sommes simplement concentrés sur la situation des Monterelaises et des Monterelais et que le reste nous importe assez peu. Vous prendrez peut-être cela à nouveau pour un tacle, mais de temps en temps il faut regarder la réalité en face. Ce n'est pas dans cette assemblée que nous communiquons sur les réseaux sociaux avant que les débats aient lieu ou avant que les délibérations ne soient passées. C'est bien dans une autre assemblée délibérante de notre territoire que cela a été fait en expliquant qu'un budget avait été voté alors qu'il n'avait même pas encore été débattu ni voté par l'assemblée. Il était non seulement sur les sites de communication institutionnelle de la collectivité concernée, mais il était aussi sur les faux comptes, sur un pseudo journal qui à l'époque n'était pas déclaré et qui était donc illégal, avec une communication plus que rapide parce qu'au fond communiquer était le plus important à l'époque, comme vous le disiez. Vous êtes en campagne électorale permanente. C'était le cas à l'époque et vous l'êtes encore aujourd'hui, dans la perspective, bien futile et avec bien peu de chance de prospérer, d'un recours auquel vous êtes certainement le dernier à croire.

Nous étions sur le dispositif "Chèque Champion". Peut-être allons-nous pouvoir voter ce dispositif pour essayer d'accompagner financièrement les sportifs de haut niveau de notre commune. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- De verser aux athlètes engagés au titre du Championnat de France de « Dériveur » et du Championnat du Monde « Vaurien » la participation financière de la municipalité comme détaillée dans la pièce annexée ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent

N° D_14_2021 – Vide-Grenier « Univers de bébé » de Montereau dans le cadre du 6^{ème} salon de la Petite Enfance

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

La Ville de Montereau-Fault-Yonne organise, le samedi 27 mars 2021 de 10h à 17h00, un vide-grenier « Univers du Bébé », 5 bis boulevard du Maréchal Leclerc dans le cadre du 6^{ème} Salon de la Petite Enfance.

Il convient, à cet effet, de créer un règlement pour définir les modalités de fonctionnement de cet évènement.

Un emplacement correspondant à 2 tables, fournies par la ville, sera proposé à chaque exposant. Un chèque de caution de 30 euros sera demandé aux exposants et confirmera leur inscription. Aucune participation financière ne leur sera demandée.

Il est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci. Nous avons peu de visibilité sur le calendrier au regard de la situation sanitaire. Il faut quand même prévoir les choses pour ne pas être pris de court le moment venu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'adopter le règlement du vide-grenier organisé dans le cadre du 6^{ème} Salon de la Petite Enfance, et de prendre acte qu'il sera applicable chaque année
- De fixer le montant du chèque de caution à 30 euros et d'autoriser la gratuité pour les exposants,
- D'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette manifestation.

N° D_15_2021 – Convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau La Forteresse

En exercice : 35 Présents : 26 Votants : 35

La convention liant la commune et le Golf de Montereau la Forteresse est arrivée à son terme à la fin de l'année 2020.

La commune souhaite poursuivre ce dispositif pour l'année 2021.

Vu l'avis favorable de la 2^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est classique. Je mets aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Montereau-Fault-Yonne et le Golf de Montereau la Forteresse tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention

N° D_16_2021 – Cession foncière à 3F Seine-et-Marne de la parcelle cadastrale AZ 354 située au 8 rue Victor Hugo à Montereau-Fault-Yonne

En exercice : 35 Présents : 25 Votants : 34

Par délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2019, la Ville de Montereau a décidé d'exercer son Droit de Prémption Urbain en vue de l'acquisition d'un terrain nu situé 8 rue Victor Hugo (parcelle cadastrale AZ 354. Surface : 815 m²).

La fixation du prix d'acquisition a fait l'objet d'une procédure administrative devant le Juge de l'expropriation.

Par délibération du 30 septembre 2020 faisant suite à de longues négociations, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un protocole transactionnel avec la SCCV Heuris Victor Hugo pour l'acquisition du dit terrain au prix de 254 000 € HT, conformément à l'estimation faite par le Commissaire du Gouvernement dans le cadre de la procédure en cours.

Par acte notarié en date du 17 décembre 2020, la ville de Montereau s'est rendue propriétaire de la parcelle cadastrale (paiement quittancé par acte complémentaire en date du 07 janvier 2021).

Dans le cadre de l'appel à candidatures du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 10 mai 2019 relatif à la « mobilisation du foncier à fin de construction des logements pour les infirmiers et les aides-soignants d'Ile-de-France », la ville de Montereau-Fault-Yonne a souhaité se porter candidate en proposant le terrain objet de la présente délibération et situé en face du centre hospitalier, pour recevoir un programme immobilier répondant à cet objectif.

Dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville dont la convention-cadre a été signée le 09 octobre 2018 et son avenant n°1 le 22 décembre 2020, la ville de Montereau envisage de conventionner très prochainement avec Action Logement pour définir ses modalités d'intervention sur le territoire communal. L'intervention d'Action Logement vise à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville inclus dans le périmètre ORT, afin d'y développer une offre d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

C'est dans ce cadre que I3F Seine et Marne, filiale du Groupe Action Logement, a étudié la faisabilité sur la parcelle en question, afin de réaliser un programme immobilier de logements dédiés à du personnel soignant.

Le montant de la vente a été fixé au prix d'acquisition payé par la ville le 17 décembre 2020, majoré des frais de notaire réglés dans le cadre de cette acquisition, soit un montant de 254 000 € HT, auquel s'ajoute la somme de 6 214,13 € TTC correspondant aux frais de notaire.

Les frais de notaire de la vente à venir sont à la charge de l'acquéreur.

Cette vente est consentie aux conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours pour un programme immobilier estimé, au stade de la faisabilité, à 20 logements et 20 places de stationnement couvertes, permettant de réaliser une surface de plancher d'environ 1 210 m² et environ 1 117 m² de surface habitable. Cette faisabilité sera confirmée lors du dépôt du permis de construire après un concours d'architecte organisé par I3F en lien avec la Ville de Montereau.
- Obtention de l'avis conforme du Service des Domaines.
- Obtention des agréments de l'Etat (LLI), des prêts CDC, de la garantie d'emprunt communale, des financements par Action Logement et des différentes subventions, notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.
- Les études de sol géotechnique et de pollution ne devront pas révéler de surcoûts supérieurs à 50 000 € HT de travaux. Au-delà de 50 000 € HT de sujétions liées au sol (dépollution, aléas géotechniques), les parties conviennent de se rapprocher.

3 F Seine et Marne s'engage à réaliser un programme immobilier en LLI prioritairement dédié au personnel soignant. Les modalités de réservation de ces logements seront précisées par une délibération spécifique à présenter à un prochain Conseil Municipal.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maître ARTTIS-RABEREAU, notaire à Montereau pour le compte de la ville et à Maître GLINEUR, notaire à Paris (Victoire Notaires Associés) pour le compte de I3F Seine et Marne.

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 23 janvier 2021.

VU l'avis du Service des Domaines en date du 21 janvier 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

M. le Maire. - Merci. Monsieur Jégo.

M. Jégo. - Monsieur le Maire, d'abord je ne suis pas en campagne électorale. Je ne suis candidat à rien, si ce n'est à représenter les 48 % de Monterelais qui nous ont apporté leur confiance pendant ce mandat.

Ensuite, il faut être beaucoup plus respectueux de la justice que vous ne l'êtes et ne pas penser à la place des juges et avoir la sérénité pour attendre leur réponse. C'était pour vos "petites vacheries" de tout à l'heure.

Sur cette cession foncière, j'ai plusieurs interrogations. Je voterai contre cette délibération au regard de ces interrogations.

La première : pourquoi est-ce que Confluence Habitat ne réalise pas ce programme ? I3F est une organisation de logements sociaux. Pourquoi Confluence Habitat ne fait pas ce programme ? Ce serait cohérent. En plus, c'est à côté d'un programme de logements qui sont déjà avec Confluence Habitat où il y a des concierges et toute une série de sujets.

Aller chercher de nouveaux intervenants n'est pas forcément une bonne chose. Nous avons un intervenant local, qui ne construit plus aucun logement. Il n'y a plus aucun logement en chantier à Montereau depuis de nombreuses années. Il y a une opportunité.

Deuxièmement, je ne vote pas pour cette délibération parce que vous dites que ce sera réservé prioritairement au personnel hospitalier. Prioritairement peut vouloir dire un jour que cela peut ne plus être réservé au personnel hospitalier. D'ailleurs, je ne sais pas comment légalement on peut réserver des logements à une catégorie professionnelle. Peut-être y a-t-il des éléments législatifs que j'ignore, mais je vois la difficulté sur ce sujet.

Troisièmement, il y avait un local beaucoup plus adapté pour le personnel hospitalier, qui est celui de l'ancien Hôtel-Dieu, qui est aujourd'hui vide puisque grâce aux efforts réalisés il y a de nombreuses années nous avons pu obtenir des crédits et construire un EHPAD, qui est aujourd'hui en fonctionnement. L'ancien EHPAD est aujourd'hui vide. Il est situé à côté de l'hôpital et est déjà construit. Ce serait beaucoup moins long de rénover un logement que de le construire.

Il y a sans doute de bonnes explications à tout cela, mais j'aurais largement préféré que ce soit le bailleur local qui puisse intervenir et que l'on évite d'aller chercher des sociétés, même si c'est une filiale du Groupe Action Logement. Multiplier les intervenants ne me semble pas être une bonne politique.

M. le Maire. - Merci. Y-a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Quelques éléments de réponse, Monsieur Jégo. Vous soulevez 3 points.

Premièrement, sur l'intervenant, vous évoquez l'idée de demander à Confluence Habitat pour une opération de logement social. Il ne s'agit pas d'une opération de logement social. Ce qui n'empêche pas Confluence Habitat d'intervenir éventuellement. Nous sommes plutôt sur une catégorie de logement dit "intermédiaire", ce qui n'est pas exactement la même chose.

Deuxièmement, nous sommes dans le cadre d'une action menée conjointement pour qu'elle ne coûte pas d'argent avec la Région Ile-de-France, qui a contractualisé avec Action Logement et l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France. Nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France pour le portage foncier. Nous l'avons fait nous-mêmes dans le cadre du droit de préemption de la commune. C'est effectivement dans le cadre de ce projet, qui n'est pas nouveau -j'en ai déjà parlé un certain nombre de fois y compris publiquement ici à Montereau-, que c'est une filiale d'Action Logement qui intervient.

Cette filiale n'est pas un nouveau partenaire ou un nouvel intervenant sur le territoire. Vous avez vous-même été chercher 3F pour deux programmes, d'ailleurs qualitatifs, bien réalisés, rue Léo Lagrange à côté du stade Jean Bouin. Cet intervenant est déjà présent sur le territoire. Il est fléché par Action Logement dans le cadre de cette Convention entre la Région, Action Logement et l'EPFIF, dans laquelle nous nous inscrivons pour effectivement essayer de rendre plus attractive l'Ile-de-France, donc Montereau dans l'Ile-de-France, pour les personnels de santé, puisque comme presque partout en France il y a un déficit de personnel de santé et de soins et qu'il y a donc une concurrence entre les territoires.

Pour essayer d'aider nos territoires et pour ce qui nous concerne la Ville de Montereau dans ce schéma concurrentiel, la question du logement est très importante car il est difficile en Ile-de-France et à Montereau d'avoir accès à un logement.

Deuxième point, vous interrogez la question de la priorité au personnel hospitalier. Il ne s'agit pas d'une priorité pour le personnel hospitalier, mais bien pour le personnel de santé et de soins. Cette priorité peut tout à fait s'organiser. Cela existe déjà. Il est totalement légal de flécher des programmes sur telle ou telle catégorie, soit sociale en fonction des revenus, soit professionnelle, soit au bénéfice de salariés d'entreprises qui cotisent au 1 % patronal. Il y a ce que l'on appelle des contingents réservataires. C'est très classique. C'est le travail quotidien de l'ensemble des bailleurs sociaux ou non sociaux.

Troisièmement, concernant l'Hôtel-Dieu, une option différente a été prise puisqu'avec le Directeur de l'hôpital, nous avons décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour transformer l'Hôtel-Dieu en

une résidence services seniors, c'est-à-dire une résidence qui sera réservée là aussi à des personnes âgées, autonomes, qui pourront venir habiter dans un appartement, mais dans une résidence, premièrement réservée à des personnes âgées autonomes, deuxièmement avec des services supplémentaires ou additionnels par rapport à une résidence classique, où vous et moi pourrions habiter.

Le dimensionnement est d'ailleurs beaucoup plus adapté à une résidence services seniors, qui va pouvoir accueillir une centaine d'appartements pour des personnes âgées de Montereau ou du territoire de Montereau, qui souhaitent rester en autonomie, mais dans ce cadre-là. Pour le coup, ce n'était pas adapté à un programme de facilitation d'accès au logement pour les personnels de santé ou de soins. Le programme en question sur le terrain, rue Victor Hugo, c'est une vingtaine de logements et non une centaine.

Nous travaillons aujourd'hui à la Convention avec Action Logement, qui permettrait qu'une moitié de ces logements soit en réservation Action Logement pour les personnels salariés des entreprises cotisant au 1 % patronal et que l'autre moitié soit en réservation Hôpital et Mairie pour les personnels hospitaliers, pour les personnels de santé de ville, qu'ils soient salariés par la Mairie dans le cadre, par exemple, de nos Centres de santé ou des personnels médicaux libéraux que nous pourrions attirer sur notre territoire, notamment grâce à cette facilité d'accès à un logement.

Je ne sais pas si nous partageons ou pas, peu importe. En tout cas, ce sont les explications que je peux vous donner sur les 3 points que vous avez soulevés.

Je souligne que c'est une opération qui, premièrement, crée de l'attractivité pour le territoire, notamment en matière d'attractivité de personnel de santé. C'est son objectif. Elle ne coûtera rien à la Mairie car, comme le disait Monsieur Stutz, la vente se fait au prix équivalent au prix d'achat par la commune, majoré des frais de notaire au moment de l'acquisition. Les frais de notaire au moment de la vente seront à la charge de l'acquéreur. C'est une opération de portage foncier, qui est totalement blanche pour la commune de Montereau. On aura fait le portage foncier et on porte pendant quelques mois cet investissement, mais in fine c'est une opération qui financièrement n'aura rien coûté à la commune et aux contribuables de Montereau. Il serait dommage de se priver de cette action, qui va permettre de rendre notre commune plus attractive pour les professionnels de santé et de soins.

Voilà ce que je peux vous dire Monsieur Jégo. J'ai essayé de faire clair et sans polémique.

M. Jégo. - Je vous remercie de vos explications. Oui, cela change.

M. le Maire. - Merci pour ce tacle.

M. Jégo. - Restons sur ce sujet. Je reste persuadé que Confluence Habitat aurait pu être opérateur et qu'il aurait été bien pour son renouveau de se mettre à construire quelque chose.

J'approuve l'idée d'avoir des logements qui peuvent être réservés aux personnels médicaux. Vous dites que ce n'est pas du logement social mais de l'intermédiaire. C'est du logement social. Ce n'est pas grave, ce n'est pas un gros mot. De toute façon, si vous ne faites pas du logement social, avec les salaires d'un certain nombre d'agents du centre hospitalier, comment voulez-vous qu'ils puissent se loger ? Il faut avoir conscience de la réalité des rémunérations dans l'hospitalisation publique. Mon regret est que ce ne soit pas Confluence.

(Départ de Mme Ivakhoff)...

Quant à l'Hôtel-Dieu, je me réjouis que vous ayez pris une décision avec le Directeur de l'hôpital. Je rappelle simplement que les décisions sont à prendre par le Conseil de surveillance du Centre hospitalier. A ma connaissance, à ce jour, rien n'a été présenté au Conseil de surveillance du Centre hospitalier. J'approuverai votre idée d'une résidence pour personnes qui ont besoin d'être accompagnées. Je n'ai pas

de souci avec cela, mais ne dites pas : "J'ai décidé avec le Directeur". Vous avez sollicité et évoqué sur ce sujet. Vous avez suggéré. Pour l'instant, ce bâtiment est propriété du Centre hospitalier et l'organisme qui peut l'affecter à une destination ou une autre c'est le Conseil de surveillance du Centre hospitalier. C'est un détail pour éviter que dans la presse ou sur les réseaux sociaux il y ait une vignette disant : "Le Maire de Montereau a décidé de...". Là aussi, ce serait une mauvaise présentation des choses.

Je reste sur ma position. Je ne voterai pas cette délibération, regrettant que l'on ait méprisé Confluence Habitat, alors qu'il y avait là l'occasion pour notre organisme de faire un beau projet, qui n'aurait rien coûté à la Ville et qui aurait rapporté à Confluence Habitat.

M. le Maire. - Vous ne me facilitez pas la tâche quand même ! Je ne sais pas comment on peut avoir siégé autant d'années à l'Assemblée nationale, avoir voté les lois et dire que le logement intermédiaire est du logement social. Ce sont deux choses différentes. C'est comme si vous disiez qu'une petite voiture rouge c'est pareil qu'un gros camion noir ! C'est différent. L'encadrement réglementaire et législatif, les codes, prévoient quel est le logement social et quel est le logement intermédiaire. Ce sont des choses différentes.

Après, je suis très content que vous défendiez aujourd'hui Confluence Habitat après avoir voulu le tuer. Nous avons eu ces débats en Conseil municipal et en Conseil communautaire. Ceci n'est pas très important.

Pour ce qui est du devenir de l'Hôtel-Dieu, c'est là où vous ne me facilitez pas la tâche. Je suis désolé, mais au dernier Conseil de surveillance de l'Hôpital où vous étiez présent et où vous avez eu ce tacle très amical dans votre publication Facebook de noter que j'avais été absent, c'est vrai qu'à la dernière réunion du Conseil de surveillance du Centre hospitalier je n'étais pas présent. En revanche, j'étais présent à la précédente réunion et vous n'y étiez pas. Vous avez sollicité le Conseil communautaire pour représenter l'ensemble du territoire du Pays de Montereau. Parfois on est présent et parfois on est absent aux réunions. Parfois, vous êtes absent aux réunions de Commissions municipales de Montereau. Cela peut arriver. On n'est pas obligé de relever à chaque fois les absences ou les présences.

En tout cas, pas à la dernière réunion à laquelle vous étiez présent, mais à celle d'avant, le Conseil de surveillance a décidé du devenir de l'Hôtel-Dieu. Certes, vous étiez absent, peut-être n'aviez-vous ni lu l'ordre du jour ni le compte rendu de cette réunion du Conseil de surveillance, mais j'y étais. D'ailleurs, je crois que vous étiez le seul absent. Les participants ont été aussi choqués de votre absence qu'ils l'ont peut-être été de la mienne à la séance suivante. Je suis désolé si mon absence vous a choqué. En tout cas, à l'avant-dernière réunion du Conseil de surveillance du Centre hospitalier, une décision a été prise sur le devenir du bâtiment de l'ancien Hôtel-Dieu du Centre hospitalier de Montereau.

M. Jégo. - D'abord, la délibération ne dit pas que la décision a été prise, mais c'est une orientation puisque pour prendre la décision il faudrait qu'il y ait un opérateur, qui n'est pas trouvé aujourd'hui. Premier élément. Et j'ai lu la délibération.

Si j'étais absent c'est parce que j'étais atteint du COVID et que je n'avais pas le droit de sortir. C'est la seule raison. Je trouve désagréable d'être ainsi mis en cause sur ce sujet. Je n'exerce pas de responsabilité à la Mairie et je n'ai pas de compétences. Je représente la Communauté de communes, qui m'a élu au Conseil de surveillance, contre un représentant de la majorité municipale de Montereau. D'ailleurs, c'est votre Adjoint au Maire, en charge de la santé qui est très étrangement absent. Il était présent. Il est parti en colère en disant que cela n'allait plus, qu'il en avait assez et que c'était insupportable. Je suppose que l'harmonie que vous voulez essayer de faire passer dans votre équipe municipale n'est pas si réelle que cela puisque je l'ai croisé en arrivant dans un état de rage, dont il ne m'a pas expliqué les causes, mais qui me semblait être lié à la gestion que vous avez de vos équipes municipales.

Dont acte, j'étais absent et interdit de sortie pour des raisons médicales et pour ne pas être contagieux pendant un temps. J'ai bien noté cet aspect des choses. Dont acte aussi que vous regardez avec beaucoup d'attention les réseaux sociaux, contrairement à vos affirmations de tout à l'heure. Vous les méprisez quand

vous voulez faire une grande envolée lyrique devant vos collègues, mais en réalité vous êtes collés le nez dessus, journée faite, comme les uns et les autres. Ce n'est pas un reproche. Simplement, ayez au moins le courage d'avouer ce petit travers de votre part.

Je voterai contre cette délibération.

M. le Maire. - Merci Monsieur Jégo. Vous voyez combien les commentaires sur les absences ou les présences sont désagréables. Cela vous oblige à venir vous expliquer, ce qui au fond n'était pas du tout utile. Comme il est désagréable que vous commentiez en assénant ce que vous voulez être des vérités sur l'absence ce matin parmi nous de Guy Setbon, en disant 5 secondes après que vous l'avez croisé, mais qu'il ne vous a pas parlé. En fait, vous ne savez pas pourquoi il n'est pas là. Vous dites qu'il n'est pas là parce qu'il est en colère et à la fois vous dites que vous ne lui avez pas parlé et que vous ne le savez pas. Pour le cas où cela vous aurait échappé, Monsieur Guy Setbon, au-delà du fait d'être Adjoint en charge de la santé, ce qui est en ce moment une tâche bien complexe, est aussi médecin. En tant que médecin, ses priorités vont au fait de soigner des patients, de participer à la lutte dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons. Dans ce cadre-là, il m'a donné pouvoir à moi, Maire de Montereau, Président de cette assemblée délibérative, ce qui je pense doit vous montrer qu'il y a une cohésion sans faille.

Pardon, mais parfois les rebonds sont mauvais et il vaut mieux les éviter. L'opérateur pour l'Hôtel-Dieu a été trouvé et validé. La Mairie de Montereau a même reçu la DIA. Vous voyez que ce que vous assénez avec forte conviction est votre vérité, mais une fois de plus cela ne correspond en rien à la réalité.

Pour ce projet important, y-a-t-il des avis contraires ? 4 voix.

L'ensemble de votre Groupe vote contre la cession pour construire des logements pour les personnels de santé et de soins à Montereau. Je pense que les Monterelais seront ravis de l'apprendre.

Des abstentions ? Aucune.

C'est adopté à la majorité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (6 contre : M. DEYDIER – Mme DA FONSECA – M. JEGO – M. ALBOUY – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO – M. CHKIF représenté par M. ALBOUY)

- D'autoriser la cession à la Société I3F Seine et Marne, de la parcelle cadastrale AZ 354 située 8 rue Victor Hugo à Montereau-Fault-Yonne.
- De préciser que le montant de la transaction est fixé à 254 000 € HT (prix du terrain), auquel s'ajoute le montant des frais de notaire réglés par la ville pour acquérir ce terrain (6 214,13 € TTC). Les frais de notaire attachés à la vente à venir sont à la charge de l'acquéreur.
- De préciser que la cession est consentie aux conditions suspensives suivantes :
 - Obtention d'un permis de construire purgé de tout recours pour un programme immobilier estimé, au stade de la faisabilité, à 20 logements et 20 places de stationnement couvertes, permettant de réaliser une surface de plancher d'environ 1 210 m² et environ 1 117 m² de surface habitable. Cette faisabilité sera confirmée lors du dépôt du permis de construire après un concours d'architecte organisé par I3F en lien avec la Ville de Montereau.
 - Obtention de l'avis conforme du Service des Domaines.

- Obtention des agréments de l'Etat (LLI), des prêts CDC, de la garantie d'emprunt communale, des financements par Action Logement et des différentes subventions, notamment dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.
- Les études de sol géotechnique et de pollution ne devront pas révéler de surcoûts supérieurs à 50 000 € HT de travaux. Au-delà de 50 000 € HT de sujétions liées au sol (dépollution, aléas géotechniques), les parties conviennent de se rapprocher.

I3F Seine et Marne s'engage à réaliser un programme immobilier dédié au personnel soignant. Les modalités de réservation de ces logements seront précisées par une délibération spécifique à présenter à un prochain Conseil Municipal.

- De confier cette affaire à Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau pour le compte de la ville de Montereau et à Maître GLINEUR, Notaire à Paris (Victoire Notaires Associés) pour le compte de I3F Seine et Marne.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus, en particulier une promesse de vente sous les conditions suspensives évoquées précédemment.

N° D_17_2021 – Signature d'un acte de publication de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrale AX 229, lieudit « les Prés Rebours »

En exercice : 35 Présents : 25 Votants : 34

La Société ENEDIS a régularisé avec la Ville de Montereau, une convention de servitude sous seing privé en date des 8 juin et 17 juillet 2020, relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé NOAH et tous ses accessoires, sur la parcelle située à MONTEREAU FAULT YONNE, cadastrée section AX numéro 229, située au lieudit « les Prés Rebours ».

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville de Montereau, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS. Cette affaire sera confiée à Maître Catherine LE CARBONNIER de la MORSANGLIERE, Notaire à ROUEN.

VU l'avis favorable de la 3^{ème} commission en date du 23 janvier 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

M. Jégo. - Je fais amende honorable si à la réunion où je n'étais pas l'opérateur a été choisi. Ce n'était pas les informations que m'avait données le Directeur. Vous étiez à cette réunion et je n'y étais pas. Là-dessus, je n'assène pas des vérités. Il me semblait étrange que le Conseil de surveillance décide de tout à la fois, c'est-à-dire d'affecter le local et de choisir l'opérateur, mais si c'est le cas, c'est le cas, et je demanderai au Directeur de m'expliquer les raisons pour lesquelles il m'a dit le contraire.

Sur cette délibération, je le dis avec inquiétude, beaucoup d'armoires ENEDIS sont ouvertes et dangereuses. Vous avez bien voulu souligner tout à l'heure dans vos amabilités de la journée que j'avais fait une petite promenade dans la Zone Industrielle et que je ne portais pas de masque. C'est ce que vous avez laissé entendre. Comme un de vos amis a publié sur les réseaux sociaux une photo de moi marchant seul sur un trottoir de la Zone Industrielle, sans personne autour de moi à plus d'un kilomètre à la ronde, je suppose que c'était cela votre "petite vacherie" de début de réunion, mais cela m'a permis de faire des constatations, notamment qu'une ou deux armoires ENEDIS sont ouverts béantes avec des fils partout. Vous devriez vous concentrer sur ce que je dis, Monsieur le Maire, au lieu de regarder votre téléphone...

M. Le Maire. - Je travaille pour vous là !

M. Jégo. - Laissez-moi travailler pour moi et travaillez pour vous. Il y a déjà assez à faire. Occupez-vous de ce que vous avez à faire. Vous voyez comme quoi la cohérence que vous évoquiez ou l'incohérence que vous me prêtiez est la vôtre aussi puisque vous nous avez expliqué que jamais les réseaux sociaux ne vous intéressaient et que vous étiez totalement concentré sur ce qui se disait ici. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour vous voir tapoter sur votre téléphone. Je ne vous le reproche pas, mais ne me le reprochez pas aussi quand je le fais moi-même.

Je termine pour dire qu'il y a aussi à Surville en Ville Haute une armoire ouverte en permanence à côté de l'entrée du supermarché Carrefour et qu'il y a là des mesures extrêmement dangereuses pour la jeunesse. Il est indispensable que la Mairie et ENEDIS aient un travail plus resserré pour ne pas laisser béantes ces armoires. Celle de la Zone Industrielle, dont j'ai pris des photos, est béante manifestement depuis des lustres. Il y a des papiers, des choses, qui montrent qu'elle ne s'est pas ouverte d'un coup de vent hier matin. Je pense que c'est une question de sécurité. Ce n'est pas nouveau, mais là j'ai l'impression que cela prend une proportion... Est-ce ENEDIS qui ne fait pas son travail ? Est-ce le signalement par la Mairie qui est défaillant ? En tout cas, il faut y remédier.

M. Le Maire. - Merci beaucoup. En voyant cette photo, j'ai pensé à une chanson que j'aime beaucoup -il n'y a aucune raillerie- : "Je marche seul", une belle chanson de Jean-Jacques Goldman. La chanson étant belle, j'ai trouvé la photo belle. Il n'y a pas de raillerie de ma part ni aucune difficulté là-dessus.

Sur les armoires, je suis entièrement d'accord avec vous qu'un grand nombre d'armoires sont ouvertes. C'est de plus en plus un phénomène nouveau et cela s'accroît. Vous avez raison. Des relevés que nous faisons, ce ne sont pas des armoires ENEDIS, mais des armoires de SFR dans le cadre du déploiement de la fibre. Nous avons des difficultés à entrer en contact avec les sociétés de prestataires de SFR. Philippe Stutz a saisi récemment la Communauté de communes sur ce sujet. Ce qui n'est pas une incrimination. Nous avons un constat sur a priori des entreprises prestataires de SFR, qui ayant souvent accès à ces armoires ne les referment pas. Ce qui n'est pas dangereux en soi, mais peut amener à des actes malveillants, empêchant les personnes d'être desservies par la fibre. Les coupures de services ne sont pas acceptables.

A partir du moment où nous n'arrivons pas à établir de contact avec ces entreprises c'est compliqué d'apporter une solution. On peut aller mettre des blocs béton devant les armoires pour obliger les entreprises à nous contacter et elles-mêmes à prendre notre attache, mais avant de faire cela, nous voulons essayer la voie la plus douce, d'où l'idée avec l'aide de la Communauté de communes -et je n'en doute pas du tout- de remettre ces entreprises autour de la table pour les mobiliser sur le fait qu'à chaque fois qu'elles ouvrent les armoires pour y travailler, qu'elles doivent les refermer de façon sécurisée afin

d'éviter tout acte de malveillance, qui encore une fois ne crée pas de danger, mais risque d'entraîner des coupures de service.

Nous sommes tous d'accord avec vous sur le sujet que ces armoires, qui sont plutôt des armoires SFR qu'ENEDIS, ne devraient pas être ouvertes. Il faut juste qu'on arrive à avoir un lien correct et productif avec les entreprises responsables de ces armoires.

Sur la délibération, y-a-t-il d'autres demandes de parole ? Non.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver la rédaction d'un acte de publication de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrale AX 229 lieudit « Les Prés Rebours ».
- De confier cette affaire à Maître Catherine LE CARBONNIER de la MORSANGLIERE, Notaire à ROUEN.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

N° D_18_2021 – Convention concernant la cartographie interactive des Locaux d'Activités (CILA anciennement CIDO)

En exercice : 35 Présents : 25 Votants : 34

La convention bipartite, signée le 17 décembre 1995, liant la commune et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne, sur la Cartographie Interactive des Locaux Commerciaux (CILA), arrive à son terme au 31 décembre 2020. La commune souhaite la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

Il est donc proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

M. le Maire. - Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Je félicite Madame Henriot pour son implication. Cet outil de cartographie est très utile. Je veux aussi faire une suggestion. Il y a beaucoup de remarques actuelles sur le dispositif mis en place pour faire tourner les voitures dites "ventouses" dans l'hyper centre-ville. Le dispositif a un intérêt en période normale, mais nous sommes dans une période commerciale compliquée. Beaucoup de commerçants se plaignent d'une espèce de mesure trop dure en matière de procès-verbaux. Il y a sans doute quelque chose à revoir dans cette période difficile. Après, une fois que le commerce sera reparti, qu'il y ait des mesures coercitives, etc., mais là ils râlent un peu. Je ne veux pas en faire une polémique, c'est juste pour vous le signaler.

Monsieur le Maire, puisque vous êtes un amateur de Goldman, comme moi, vous verrez que dans la vie, de temps en temps, marcher seul fait du bien. Je vous conseille une autre chanson de Goldman : "Puisque tu pars", cela peut aussi être une belle anticipation et très intéressante à écouter.

M. le Maire. - Merci. Nous regarderons avec la nouvelle association des commerçants ce qu'il en est sur ces remontées, qui ne nous sont pas remontées. Peut-être que vos informations datent d'anciens responsables d'une association qui avait été dévitalisée, morte, avec l'un de vos colistiers, qui était le dernier responsable de cette association de commerçants, qui ne décrochait pas son téléphone quand on tentait de mettre en place des dispositifs de soutien aux commerçants de la Ville de Montereau. Certainement, pour que vous puissiez mieux dire après que nous ne faisons rien. D'où cette création d'une nouvelle association, qui pour le coup est très dynamique. J'imagine qu'ils sont au courant de ces remontées éventuelles.

Nous verrons cela avec cette association. Pour le reste, on pourrait faire tout Goldman. Puisque tu pars, puisque tu reviens... Il y a des allers-retours, c'est la vie politique, la vie humaine, la vie sentimentale, c'est la vie tout court ! C'est bien, la vie !

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'approuver le projet d'avenant tel qu'annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant la convention GRC77 -13945 relative Cartographie Interactive des Locaux Commerciaux (CILA)

N° D_19_2021 – Mesure d'exonération en faveur du tissu commercial et économique

En exercice : 35 Présents : 25 Votants : 34

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire COVID-19 et à ses conséquences économiques, la ville de Montereau-Fault-Yonne a choisi de mettre en œuvre en 2020 et par délibération en date du 15 juillet un plan communal de soutien aux commerces et entreprises en décidant de les exonérer de plusieurs taxes pour favoriser la poursuite et la sauvegarde de l'activité commerciale de notre commune.

Alors que la fermeture des bars et restaurants est effective depuis le 29 octobre dernier et que leur réouverture est susceptible d'être repoussée au 6 avril 2021 au moins, que de nouvelles restrictions semblent envisagées, il apparaît nécessaire d'une part, de prolonger certaines mesures d'exonération et d'autres part, d'en demander la possibilité pour d'autres.

Vu l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 23 janvier 2021

M. le Maire. - Merci, Madame Henriot, effectivement il faut essayer de tout mettre en place et en œuvre pour accompagner nos commerçants. Y-a-t-il des questions ?

M. Jégo. - Vous avez été très désagréable avec un de mes colistiers, ancien Président d'une association de commerçants défailante. Je tiens à le défendre. Je pense qu'il répondait au téléphone quand on l'appelait et qu'il était dans une situation personnelle sans doute très compliquée. Les associations de commerçants, ceux qui ont un peu la mémoire et l'histoire locale savent que c'est très compliqué à mener et à tenir. C'est un exercice qui n'est pas si simple que cela.

Je me réjouis que de nouveaux commerçants s'engagent dans une activité associative. Je pense qu'il faut plus les saluer que de faire des reproches permanents sur ce sujet. Le seul défaut de ce garçon est d'avoir été sur ma liste aux élections et de ne pas s'être soumis à votre autorité. Vous avouerez que c'est un défaut véniel. Vous verrez qu'il arrivera encore que des gens ne soient pas forcément soumis à votre autoritarisme et qui puissent avoir l'outrecuidance de vouloir exister et de faire des choses. Ce n'est pas pour autant qu'ils doivent être pris à partie de façon aussi violente que vous l'avez fait au sein du Conseil municipal.

Je veux approuver ces mesures et vous dire simplement qu'il aurait fallu avoir aussi une mesure sur les loyers. Je sais que c'est compliqué, mais c'est la mesure la plus directe qui impacte les commerces. S'il y a des groupes de travail sur ces questions-là, nous sommes prêts à y travailler avec Evelyne Henriot, dont je sais qu'elle est totalement impliquée et très disponible pour toutes ces questions.

Nous voterons cette mesure et comme c'est la dernière fois que je prends la parole sur ce Conseil Municipal, je veux remercier chacun de son attention. Désolé d'avoir été si long, mais comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, le débat est toujours riche. Vous ne m'en voudrez pas sans doute quand il passe un petit tacle de le relever en espérant que tout cela s'apaise avec le temps et que l'on puisse avoir des débats uniquement sur le fond dans nos prochaines réunions.

M. le Maire. - Merci. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de tacle. Quand on est en responsabilité associative, on assume ses responsabilités. Ce n'est pas une fois qu'on a essayé de l'appeler ou qu'il était occupé au téléphone. Nous ne sommes pas dans ces polémiques-là. Nous essayons d'accompagner les 300 commerçants de Montereau. Nous ne sommes pas dans des positions ou des postures vénielles comme vous le disiez.

Ensuite, sur le fait d'être libre par rapport au sur-autoritarisme, je sais de quoi je parle et vous aussi. Cela tombe bien. Nous sommes tous très au clair sur ce sujet.

Je vous remercie de soutenir les dispositions qui ont été présentées et proposées par Evelyne. Il y a ce que nous pouvons faire nous et ce sur quoi nous sommes dépendants d'un certain nombre de décisions de l'Etat. Nous allons pousser pour que l'Etat nous autorise à faire ce qui nous semble bon en matière d'exonération fiscale. Il y a aussi ce que d'autres peuvent faire.

Pour la TFPB, telle qu'elle a été évoquée, les mesures de réduction sur la TFPB étaient possibles en 2020 car les dispositions liées à la crise et à l'état d'urgence sanitaire le permettaient, mais c'est après une décision de la Communauté de communes. J'espère que le conseiller communautaire en charge des relations avec les entreprises, qui n'avait pas souhaité prendre cette décision en 2020, s'engouffrera dans cette possibilité lorsque l'Etat, je l'espère, le permettra pour qu'en 2021 on accompagne les entreprises de Montereau grâce à cette exonération de la TFPB.

Pour ce qui est des loyers, en fait, vous réitérez une proposition que vous aviez déjà faite il y a quelques mois en citant l'exemple de Douai, si ma mémoire est bonne. En fait, je souscris à cette proposition en vous renvoyant à l'exemple de Douai. C'est la Communauté d'agglomération qui, dans le cadre de sa compétence du développement économique, avait pris cette décision. Nous avons fait le choix, à l'échelle du Conseil municipal, d'accompagner les commerçants de Montereau dans le cadre de leur activité, c'est-à-dire de leur permettre de pouvoir commercer. Ce sont les dispositifs qui ont été mis en place par la commune de Montereau, pour pouvoir vendre en ligne, par exemple. Je salue le travail fait par la Direction

de la Communication et Haris Mebarki. C'est depuis cet automne tous les apports en trésorerie que nous avons pu faire, y compris en avance de trésorerie, en permettant d'apporter de la trésorerie aux commerçants aujourd'hui, même si l'acte de commerce est reporté à plus tard.

Pour ce qui est des loyers, chiche ! Faites-le ! Vous en avez toute la compétence avec la Communauté de communes. Cela tombe bien puisque c'est dans le cadre de votre délégation. Comme cela a été fait par la Communauté de Douai, que vous aviez pris en exemple il y a quelques mois. Je veux simplement rappeler à votre mémoire que chacun peut apporter sa pierre. Nous avons en notre temps fait campagne commune sur la base du Colibri, qui était à l'image de ce que nous souhaitions, c'est-à-dire engager chacun à apporter sa petite pierre à l'édifice. La commune de Montereau fait et continuera à faire beaucoup pour soutenir les commerces et les petites entreprises. Je sais que vous aurez à cœur que la Communauté de communes puisse le faire également.

M. Jégo. - Merci de me redonner la parole et de rappeler le Colibri et les campagnes que nous avons menées en commun, mais le passé est hélas passé.

La Communauté de communes votera sur un certain nombre de suggestions faites par la Ville de Montereau. Vous savez que la Communauté de communes a d'ailleurs des majorités aléatoires et que le poids du monde rural existe aussi. On verra ce que décide la Communauté de communes. Je m'en suis ouvert à son Président, qui en a accepté le principe, et je souhaite qu'elle se prononce sur vos propositions et vote. Il est légitime que chacun soit mis devant ses responsabilités. Simplement, il faut peut-être arrêter l'obsession avec la Communauté de communes. Je sais que vous vouliez être Président de la Communauté de communes. C'est une des rares présidences que vous n'avez pas. Sans cesse se référer à la Communauté de communes et expliquer que la Communauté de communes ceci et cela...je sais que vous avez besoin de boucs émissaires. J'ai compris comment cela fonctionne. Il faut trouver des responsables. La Ville de Montereau, par nature, fait tout bien et il faut trouver ceux qui font tout mal et qui empêchent que cela marche : la Communauté de communes et le SIRMOTOM, deux organismes "voués aux gémonies" depuis que vous êtes Maire parce qu'ils font tout mal. La vérité n'est pas celle-là. Vous le savez bien. Vous ne faites que de la politique et de la petite politique politicienne. Ce n'est malheureusement pas ce que j'ai essayé de vous enseigner quand nous faisons les campagnes ensemble. J'ai essayé de vous enseigner la hauteur d'esprit, l'ouverture, le rassemblement, la capacité de travailler avec tout le monde. Malheureusement, vous êtes tombé dans ce piège de la petite politique politicienne. Cela se finira mal pour vous politiquement. Ce n'est pas ce que je souhaite. Je souhaite que cela se finisse bien pour la Ville de Montereau, ses habitants, ses commerçants. Je souhaite que la Communauté de communes délibère sur ces sujets-là et prenne les décisions qui seront dans son ordre de compétences, vous avez tout à fait raison, Monsieur le Maire, mais il faut vraiment soigner cette obsession anti Communauté de communes car elle ne vous rend pas heureux et ne fait pas avancer les dossiers.

M. le Maire. - Je vous remercie pour ce moment de poésie, qui montre à quelle hauteur vous êtes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- D'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, l'ensemble des professionnels qui exercent une activité commerciale sur le domaine public (cafés, bars, restaurants, food-trucks et les commerçants ambulants ...) pour le premier semestre 2021 (soit du 1^{er} janvier au 30 juin). Cette exonération pourra être étendue à l'année complète si la situation économique l'exige.
- D'approuver les démarches initiées par le Maire afin de solliciter l'Etat de renouveler l'autorisation donnée aux communes d'exonérer les acteurs économiques de TLPE : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. Pour 2020, l'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 avait permis cette exonération partielle ou totale des communes. Le Maire souhaite que cette mesure soit reconduite en 2021

- D'autoriser le Maire à demander à l'Etat de pouvoir déroger à la période de délibération d'exonération fiscale des acteurs économiques dans le cadre de l'ORT

Questions diverses

M. le Maire. - J'ai reçu une question orale de la part du groupe les Indépendants. Madame Moignard va la présenter.

Mme Moignard. - Bonjour à tous. Merci Monsieur le Maire. Parmi les nombreuses personnes qui nous ont contactés, nous avons été sollicités par des personnes qui se sont inscrites à l'aquagym et à l'aquabike pour la saison 2020-2021 à la piscine de Montereau.

Les abonnements varient entre 150 € et 300 €, tout dépend du nombre de cours suivis par semaine. COVID oblige, en octobre la piscine a dû fermer. Les conditions sanitaires actuelles ne présagent pas, malheureusement, d'une réouverture prochaine. Ces personnes se demandent et aimeraient savoir s'il y aura des remboursements et quelles en seront les modalités.

Il en est de même, d'ailleurs, pour le Conservatoire et les cours de danse. Merci.

M. le Maire. - Merci Madame Moignard. Effectivement, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué l'année dernière. Ce sont des activités qui fonctionnent beaucoup par année scolaire. On l'avait évoqué sur l'année 2019-2020 et le sujet, hélas, revient sur la table pour l'année 2020-2021.

Comme vous l'évoquiez, la piscine a été fermée le 28 octobre en raison des prescriptions de l'Etat. A ce jour, elle n'a pas rouvert sauf pour les cas exceptionnels qui sont autorisés et sur des périodes déterminées.

Nous avons 298 personnes de Montereau qui ont pris un abonnement annuel à la rentrée pour bénéficier des cours d'aquabike, d'aqua-senior, d'aquafitness et d'aquagym. Malheureusement, elles n'ont pas pu bénéficier de l'ensemble des séances prévues et en l'occurrence elles n'ont bénéficié que de 6 séances sur leur abonnement, à cette heure.

Comme ce fut le cas lors du premier confinement qui avait aussi impacté les cours dispensés à la piscine municipale, les services communaux se sont rapprochés de la Trésorerie pour envisager les modalités d'un remboursement basé sur les périodicités semestrielles et au prorata du nombre de séances qui ont été dispensées ou annulées. Le principe est ancré.

Cette volonté municipale doit s'accompagner d'une modification administrative des régies, dispositif que vous connaissiez bien, ce qui est en train d'être réalisé avec Madame la Trésorière principale.

A date, le montant estimé du remboursement est de 20 500 €. Cette part de recettes ayant d'ores et déjà été prévue dans le cadre des orientations budgétaires, dont nous avons débattu tout à l'heure et qui seront intégrées au prochain Budget Primitif pour l'année 2021.

Je rappelle également que les collectivités territoriales ne bénéficient d'aucune mesure sur le chômage partiel ou de prise en charge par l'Etat. C'est une donnée en matière de RH qu'il faut intégrer. La masse

salariale et les frais de fonctionnement sont portés totalement et uniquement par la Ville, même si la piscine est fermée.

Pour rappel, après le premier confinement, en mai 2020, la somme de 22 000 € avait été engagée pour rembourser les bénéficiaires des abonnements annuels.

Pour le Conservatoire de musique, d'art dramatique et de danse, que vous évoquiez, qui est cher à votre cœur, entre la rentrée et le 17 octobre, les cours ont pu être assurés en présentiel. Après les vacances, du 1^{er} novembre au 11 janvier, les cours ont été dispensés à distance, en visio, pour les instruments individuels, pour le chant, les cours collectifs, pour la danse et l'art dramatique.

Les cours de formation musicale ont fait leurs travaux par Internet. Il n'y a pas eu de cours d'éveil musical, d'éveil à la danse, de pass de MAO pour la musique assistée par ordinateur et de cours collectifs.

Durant cette période, les enseignants ont observé le décrochage de certains élèves, des problèmes de connexion à Internet, qui rend encore plus difficile le suivi des cours. Certains élèves ou familles ne souhaitaient pas suivre les cours à distance.

Depuis le 11 janvier, les cours en présentiel ont repris uniquement pour les mineurs et les adultes de 3^{ème} cycle.

Comme pour la piscine, les services étudient avec la Trésorerie les modalités de remboursement pour les adhérents, sur le principe de la reconduction de l'année antérieure. Le dispositif doit être souple administrativement et juste socialement, et tenir compte de l'incertitude qui pèse sur le fonctionnement du service pour les prochaines semaines, et sur le second semestre compte tenu du contexte sanitaire, dont on voit les évolutions arriver avec une petite inquiétude.

Il s'agit d'une mesure volontariste portée par la municipalité, qui porte seule, là aussi, les frais de fonctionnement de ce service public, dont je vous rappelle qu'il est strictement municipal.

Je souligne que tous les moyens ont été mis en œuvre par l'équipe du Conservatoire durant cette période pour assurer un lien permanent avec les élèves, pour limiter justement l'effet de décrochage que j'évoquais précédemment, pour assurer un lien avec la culture, celle-ci étant un vecteur de cohésion sociale dans un contexte extrêmement contraignant que nous traversons et qui impacte le moral de nos concitoyens. La culture est une arme de construction massive, et dans la période de détresse, notamment psychologique que nous traversons, il faut se servir de la culture pour recréer de l'espoir et du lien entre les personnes.

Pour le second semestre de l'année 2021, les mêmes modalités seront envisagées pour prendre en compte les périodes d'ouverture ou de fermeture de ces équipements. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le principe de la question de l'intégration au prorata des séances ou des cours, qui ont pu être donnés ou qui ont été annulés, est acté et ce sont les modalités de mise en œuvre de ces remboursements à venir qui sont en cours de travail avec la Trésorerie pour s'assurer de la légalité de ce que nous déciderons de mettre en place.

J'espère avoir répondu de façon claire et complète à votre question, Madame Moignard.

L'ordre du jour est épuisé. J'espère que pour vous ce n'est pas le cas. Je vous souhaite un bon week-end.

La séance est levée à 11 h 08.

ANNEXES